

PACTE MONDIAL  
DES NATIONS UNIES  
**PANORAMA DES ACTIONS**  
**MAIF 2020**

---



assureur militant

# SOMMAIRE

Édito du président et du directeur général ..... 3

Les dix principes du Pacte mondial ..... 4

## 1

LES DROITS  
DE L'HOMME  
P. 5

- 1.1** - Primauté de la personne ..... 8
- 1.2** - Protéger les vies et les biens ..... 10
- 1.3** - Faciliter l'accès de tous à l'éducation ..... 12
- 1.4** - Susciter les échanges et le débat d'idées ..... 13
- 1.5** - Appuyer les initiatives en faveur d'un monde meilleur ..... 13
- 1.6** - Investir de façon responsable ..... 15
- 1.7** - Épargner de manière solidaire ..... 15

## 2

LES NORMES  
INTERNATIONALES  
DU TRAVAIL  
P. 18

- 2.1** - Les instances représentatives du personnel ..... 21
- 2.2** - La direction des Richesses humaines innove ..... 22
- 2.3** - L'égalité professionnelle femmes-hommes fait l'unanimité ..... 23
- 2.4** - L'emploi des personnes en situation de handicap : une progression constante .. 24
- 2.5** - L'alternance : accueillir et bien accompagner les jeunes ..... 24
- 2.6** - La gestion des temps partiels au diapason des choix de vie ..... 25
- 2.7** - La qualité de vie au travail et la prévention des risques : des actions  
sur plusieurs fronts ..... 25

## 3

L'ENVIRONNEMENT  
P. 27

- 3.1** - Quatre principes d'action ..... 29
- 3.2** - L'énergie : place à la sobriété et aux sources renouvelables ..... 29
- 3.3** - Les risques environnementaux ..... 30
- 3.4** - Priorité aux mobilités douces ..... 30
- 3.5** - La biodiversité au centre des attentions ..... 30
- 3.6** - Une consommation d'eau limitée ..... 31
- 3.7** - Déchets : une démarche très volontariste ..... 31
- 3.8** - L'économie circulaire : rien ne se perd, tout se transforme ..... 31
- 3.9** - Accompagner pour agir ..... 32
- 3.10** - Investir pour le climat ..... 32

## 4

LA LUTTE CONTRE  
LA CORRUPTION  
P. 34

- 4.1** - Une organisation interne adaptée ..... 36
- 4.2** - Une démarche renforcée par la loi Sapin 2 ..... 36
- 4.3** - La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ..... 36

# ÉDITO

En signant le Pacte mondial des Nations Unies il y a 15 ans, MAIF a souhaité donner une portée universelle à l'engagement qui est le sien depuis sa création. Mutuelle, militante, solidaire, engagée, notre entreprise ne peut concevoir sa démarche hors d'une dimension humaine qui est son ressort premier et le socle de sa performance. Elle lui donne une exigence, une responsabilité, qui la pousse à mobiliser ses forces et orienter son action en direction d'un mieux commun, au service de ses sociétaires bien sûr, mais aussi de la société tout entière. En cette année 2020, où le monde entier a été frappé par une épidémie meurtrière et une crise aux multiples facettes, la nécessité de s'accorder sur des priorités pour l'homme et la planète est apparue avec une évidence renouvelée. Les droits humains, la santé, la liberté, la solidarité, le respect de l'environnement, ont été regardés avec un sentiment d'urgence inédit. On ignore encore s'il y aura et ce que sera « le monde d'après », mais la crise sanitaire qui a bouleversé les économies a sans nul doute remis en cause un peu de l'ordre établi. Souhaitons que toujours plus d'acteurs s'engagent au nom des valeurs humaines qui nous sont si précieuses. En 2020, MAIF est devenue entreprise à mission, et a ancré dans ses statuts sa volonté de générer à travers son activité un impact positif sur la société. Offres protectrices des hommes et de l'environnement, investissements responsables, stratégie climat, égalité professionnelle, soutien aux plus fragiles, promotion de l'économie circulaire... la liste est longue des voies que nous empruntons pour contribuer à construire un monde plus équitable et durable. Au-delà des mots, au-delà des principes, nous vous présentons ici des actes.



**Dominique Mahé,**  
président de la MAIF



**Pascal Demurger,**  
directeur général de la MAIF

# LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

## Les droits de l'homme

- ➔ **PRINCIPE N°1**: les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.
- ➔ **PRINCIPE N°2**: les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## Les normes internationales du travail

- ➔ **PRINCIPE N°3**: les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- ➔ **PRINCIPE N°4**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- ➔ **PRINCIPE N°5**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- ➔ **PRINCIPE N°6**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

## L'environnement

- ➔ **PRINCIPE N°7**: les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- ➔ **PRINCIPE N°8**: les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- ➔ **PRINCIPE N°9**: les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## La lutte contre la corruption

- ➔ **PRINCIPE N°10**: les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

# 1

## Les droits de l'homme

# 1 - Les droits de l'homme

 **PRINCIPE N°1**: les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.


Le Global Compact demande à ses participants de promouvoir et de respecter les droits de l'homme (droit à l'éducation, à la liberté d'expression, à un environnement sain, etc.) dans leur sphère d'influence. Respecter les droits de l'homme signifie faire preuve de vigilance pour identifier les impacts négatifs potentiels directs ou indirects de l'organisation, afin de les corriger.

L'être humain doit jouir de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou tout autre statut.

Au-delà du simple respect des droits humains, les

organisations sont encouragées à prendre des mesures concrètes et volontaires pour soutenir et promouvoir le respect des droits humains en apportant une contribution positive à travers leur cœur de métier, leurs investissements sociaux stratégiques, leurs politiques de mécénat, leurs engagements politiques publics, leurs partenariats et autres actions collectives. Ces mesures devraient être un complément et non un substitut à l'action de l'entreprise.

Une attention particulière devrait être accordée aux droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes atteintes de handicap, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes âgées, etc.

 **PRINCIPE N°2**: les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

La complicité est le fait d'être impliqué directement ou indirectement dans la violation des droits de l'homme commise par une autre société, un gouvernement, un individu, un groupe ou autre.

Ce risque de complicité peut être particulièrement élevé dans les zones à faible gouvernance, ainsi que dans les régions où l'abus des droits de l'homme est largement répandu.

Cependant, ce risque existe dans tous les secteurs et tous les pays.

L'obligation de respecter les droits de l'homme, confor-

mément au principe 1 du Global Compact des Nations unies et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, inclut le fait d'éviter la complicité.

Le risque d'une allégation de complicité est réduit si une entreprise fait preuve d'une diligence raisonnable, en particulier au sein de sa chaîne de valeurs. Ces processus permettent d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les risques sur les droits de l'homme liés à ses produits, opérations ou services.

## 2020, MAIF devient société à mission

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2020, les élus des sociétaires ont massivement approuvé la proposition du conseil d'administration de faire de leur mutuelle une société à mission. MAIF est ainsi l'une des premières grandes entreprises françaises et la première société d'assurance à adopter ce statut ouvert par la loi Pacte, relative à la croissance et à la transformation des entreprises. L'entreprise, historiquement engagée en matière de responsabilité sociétale, affirme sa mission d'intérêt collectif, fondée sur une attention sincère portée à toutes ses parties prenantes. Celle-ci est inscrite dans sa raison d'être et fixe le cap pour toutes ses décisions et tous ses actes à venir.

[Être société à mission - Entreprise MAIF](#)

## La raison d'être MAIF

Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.

C'est notre raison d'être, ce que nous faisons aujourd'hui et que nous continuerons à faire demain.

### Cette mission est un engagement pérenne inscrit dans les statuts, associé à cinq grands objectifs sociaux et environnementaux :

- > placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités ;
- > favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé ;
- > contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités ;
- > participer à la transition écologique au travers de ses activités ;
- > promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

### Elle s'accompagne d'une obligation de résultats

La mission est l'affaire de tous. Aussi, afin d'impliquer l'entreprise dans sa globalité, la mise en œuvre concrète des objectifs statutaires est formulée dans une première feuille de route commune à tous les métiers MAIF. Quatorze actions « de progrès » ont été identifiées, couvrant toute la chaîne de valeur de MAIF. Afin de suivre et de favoriser la bonne réalisation de ces objectifs, MAIF s'est dotée d'un dispositif de gouvernance dédié. Ce comité de mission, composé de cinq représentants internes et de cinq membres extérieurs indépendants, vérifie l'adéquation à la mission des actions menées et est force de proposition. Il publie chaque année un rapport d'impact porté à la connaissance des représentants des sociétaires. [Le comité de mission - Entreprise MAIF](#)

En outre, un organisme tiers indépendant produit tous les deux ans un avis sur l'exécution de la mission, lequel est opposable à l'entreprise qui s'en prévaut.

### Des engagements visibles et à l'épreuve des actes

La crise sanitaire a renforcé l'exigence des Français vis-à-vis des entreprises, incitées à prendre leur part de responsabilité face aux grands défis sociaux et environnementaux. MAIF a souhaité montrer comment elle traduit en actes ses engagements et son attention sincère à l'égard de ses parties prenantes. Sa communication, en phase avec sa mission, est centrée sur les preuves tan-

gibles de son action en faveur du mieux commun et fédérée autour du **#ChaqueActeCompte**.

En 2020, trois thématiques ont fait l'objet de prises de parole TV et digitales : la lutte contre le gaspillage, avec les pièces de réemploi en réparation auto, l'épargne responsable et solidaire et la réduction des déchets, avec la réparation de l'électroménager.

Au pic de la pandémie, MAIF s'est voulue au plus près des préoccupations de ses sociétaires, en diffusant tous les quinze jours des « éditions spéciales Covid-19 » de sa lettre d'information, afin de fournir des informations concrètes et utiles, par exemple sur les organismes susceptibles d'octroyer des aides. En faisant connaître ses initiatives solidaires, elle a encouragé le grand public à s'impliquer à son tour dans des actions à impact positif. Sa démarche est identifiée. En 2020, son indice d'e-réputation\* a gagné 0,6 point par rapport à décembre 2019 pour atteindre 6,6.

<https://entreprise.maif.fr/rejoignez-nous/engagement-mieux-commun>

\* Moyenne pondérée des mentions de MAIF dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le web. Note sur 10 (indice calculé par MAIF).

**A-t-on encore envie  
de placer son argent,  
sans savoir comment  
il est placé ?**



#### ÉPARGNE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Épargner pour vous, vos enfants, votre retraite, tout en ayant un impact positif sur l'emploi, l'environnement, l'insertion.

Détail des offres et partenaires sur [maif.fr/epargne-responsable](http://maif.fr/epargne-responsable)

#ChaqueActeCompte



assureur militant

# 1 - Les droits de l'homme

**Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui entreprise à mission plaçant l'attention portée à l'autre et au monde au fondement de sa démarche, MAIF a depuis toujours donné la primauté à l'humain. Les droits de l'homme et du citoyen, la protection des droits des personnes sont dans l'esprit et les principes du contrat social comme du contrat mutualiste. MAIF se différencie par une pratique de l'assurance dans laquelle la dimension humaine et l'intérêt collectif priment sur les intérêts financiers et individuels. Pour l'assureur militant et pour l'entreprise citoyenne, les valeurs intangibles que sont le respect de la personne, la solidarité, l'équité, la responsabilité, l'accès à l'éducation sont plus que jamais d'avenir et sont le socle de la confiance tissée avec ses sociétaires.**

## 1.1 - Primauté de la personne

Le modèle d'entreprise MAIF se veut à la fois performant et durable, en servant la satisfaction et les intérêts partagés de sociétaires, d'acteurs internes et de partenaires, tous parties prenantes d'un projet sociétal plus global tourné vers un mieux commun. Au fondement de la démocratie mutualiste, **1 personne = 1 voix**. Chaque individualité est reconnue et constitutive d'un collectif auquel, si elle le souhaite, elle peut participer activement.

### > Le bénéfice commun pour objectif

MAIF n'a ni capital social ni actionnaires : **elle appartient à ses sociétaires et exerce son activité à leur seul bénéfice**. À la fois assureur et assuré, chaque sociétaire est membre à part entière d'une communauté dont il partage les valeurs, les droits et les devoirs. Par ses engagements et ses comportements quotidiens, il est un acteur responsable de la bonne santé du groupe.

### > Des sociétaires électeurs

Les sociétaires peuvent participer à la vie de leur mutuelle d'assurance de plusieurs façons. Ils détiennent une voix pour élire ceux qui, parmi eux, souhaitent s'engager pendant trois ans pour les représenter. Lors de l'assemblée générale annuelle, les **750 élus des sociétaires** se prononcent ainsi sur l'activité, les comptes et la politique du conseil d'administration dont ils élisent les membres. Ils relaient aussi la parole des sociétaires afin d'améliorer les services et les garanties, et sont les seuls compétents pour modifier les statuts. Spécificité du modèle mutualiste, cet exercice de démocratie d'entreprise légitime une façon différente de concevoir l'assurance depuis quatre-vingt-cinq ans.

MAIF s'appuie également sur un réseau de **650 mandataires du conseil d'administration** qui, sur le terrain, au téléphone et via les réseaux sociaux, contribuent aux côtés des équipes salariées à l'excellence de la relation et à la fidélisation des sociétaires. Ils représentent la mutuelle au plan local et incarnent concrètement l'engagement d'assureur militant.

### • Fusion MAIF et FILIA-MAIF : désormais tous citoyens !

L'absorption de FILIA par MAIF a été votée à 96 % des

voix lors de l'assemblée générale extraordinaire de juillet 2020. Créée en 1988, FILIA-MAIF, filiale de MAIF, permettait d'accueillir les enfants de sociétaires mais aussi des personnes se sentant proches des valeurs MAIF sans avoir la possibilité d'y adhérer en raison de leur profession. MAIF est devenue ainsi une **mutuelle affinitaire et non plus uniquement socioprofessionnelle**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce sont environ 900 000 ex-FILIA qui l'ont rejointe. Cette fusion a pour conséquence la participation de tous à la gouvernance : tous citoyens MAIF. Désormais, **chacun pourra élire ses représentants à l'assemblée générale**, soit 3,2 millions d'électeurs.

### > De l'attention à la solidarité

MAIF suit de près la satisfaction de ses sociétaires. Elle déploie un large éventail de moyens humains et techniques de mesure et d'amélioration continue : enquêtes à chaud, analyses des remontées spontanées, baromètres annuels... Une attention particulière est portée aux sociétaires de plus de 75 ans ayant vécu une situation traumatisante en rapport avec une chute, un incendie, un dégât des eaux (**dispositif Colibri**). Les mandataires locaux se chargent de contacter chaque personne afin de prendre de ses nouvelles et de s'assurer que toutes les prestations auxquelles elle a droit sont bien mises en œuvre.

Lors de la crise sanitaire, MAIF a déployé l'opération **Colibri solidarité** destinée aux sociétaires de plus de 85 ans. Dans cette période où l'isolement des seniors s'est révélé particulièrement problématique, elle a permis de démontrer aux plus anciens que leur mutuelle se tenait à leurs côtés, bien au-delà d'une relation commerciale. Environ 30 000 d'entre eux ont été contactés par les mandataires locaux.

Autre initiative, celle de l'association Prévention MAIF qui a mis à disposition sa **plateforme PrévEntraide**, afin de mettre en relation des personnes malades ou isolées avec des aidants potentiels. Ces derniers ont pu leur faire leurs courses, aller chercher des médicaments...

[preventraide.fr](http://preventraide.fr)

L'ensemble des collaborateurs au contact des socié-



taires ont bénéficié d'une formation à la posture basée sur l'émotion et la relation attentionnée. Celle-ci s'est avérée particulièrement utile durant la crise sanitaire.

- **Au côté des personnels mobilisés**

MAIF a mis en place un **parcours spécifique** pour les personnels des métiers en première ligne durant la crise sanitaire, afin qu'ils puissent joindre un conseiller en dehors des horaires habituels. Elle a soutenu le projet Des vélos pour l'hosto, en invitant les sociétaires confinés à prêter leur bicyclette aux professionnels de santé, et en s'engageant à assurer gratuitement tous les vélos qui leur étaient confiés. Les sociétaires soignants et personnels mobilisés ont bénéficié sans surcoût des options assistance 0 km et véhicule de remplacement. Face à la pénurie, les masques que MAIF avait conservés depuis l'épidémie de grippe H1N1 en 2009 ont été donnés aux hôpitaux. Des flacons de gel hydroalcoolique achetés pour la pandémie de coronavirus ont été donnés aux pompiers.

- **Au côté des sociétaires et des entreprises**

Les sociétaires enjoins d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail au lieu de prendre les transports en commun ont bénéficié de la garantie usage professionnel. MAIF a également garanti l'**assurance du matériel confié par l'employeur pour télétravailler** pendant le confinement, y compris ailleurs qu'au domicile couvert. Pour prendre en compte la situation des sociétaires en difficulté, elle a décidé de reporter les mises en demeure ou activé au cas par cas le report d'échéances. En période de confinement, il fallait aussi penser à ceux qui, ayant acheté un véhicule, n'avaient toujours pas vendu leur ancienne voiture. Celle-ci est restée assurée grâce à une extension de la garantie essai-vente.

Côté professionnels, MAIF a **pris en charge pour son réseau de réparateurs le surcoût induit par la décontamination des véhicules**, et a contribué à hauteur de 7 millions d'euros au fonds de solidarité à l'égard des TPE-PME. MAIF VIE a par ailleurs versé près de 700 000 euros au fonds de relance créé par France Active pour aider les entreprises. Les détenteurs d'un contrat d'assurance professionnelle dans l'obligation de suspendre leur activité ont pu résilier leur contrat sans préavis et sans justificatif. Enfin, MAIF a fait en sorte d'**accélérer le paiement des sommes dues à ses prestataires et fournisseurs**, et a continué de les alimenter en missions.

- **Une relation enracinée dans la confiance**

L'organisation MAIF est fondée sur un principe essentiel : la confiance. Cette confiance a priori à tous les stades de la relation entretient un fonctionnement vertueux et pérenne, basé sur l'écoute et la transparence. Un lien

Le confinement du printemps 2020 a entraîné une forte baisse de la sinistralité liée à l'usage des véhicules. Le nombre d'accidents de la route a chuté de presque 80 %. Pour MAIF, ces économies ont été évaluées à 100 millions d'euros. En conséquence, le **conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2020 a voté à l'unanimité la possibilité de les reverser à hauteur de 30 euros par véhicule**. Les sociétaires ont choisi d'être remboursés de cette somme ou d'en faire don à l'une des trois œuvres proposées. Cette démarche de redistribution inédite de la part d'un assureur a bénéficié d'un écho très favorable.

### Les 3 organisations bénéficiaires

> Le fonds d'urgence de la **Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France** apporte des aides aux soignants, comme aux patients hospitalisés partout en France.



FONDATION  
Hôpitaux de Paris  
Hôpitaux de France  
Reconnue d'utilité publique

> L'**Institut Pasteur**, et donc la recherche médicale.



> Le **Secours Populaire**, engagé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.



singulier unit MAIF à ses sociétaires, qui lui témoignent la même confiance et une fidélité remarquable. Cette relation unique dans le monde de l'assurance fait la force du groupe.

**La qualité de la relation sociétaire MAIF a été saluée** pour la seizième fois consécutive. MAIF est montée sur la première marche du **podium de la Relation client® assurance 2020\***. Pour la troisième année consécutive, MAIF a également reçu le **prix de l'Excellence client** reposant sur le baromètre européen de satisfaction client Ipsos-Trusteam.

\* Pour la 16<sup>e</sup> année consécutive, MAIF a reçu le premier prix du Podium de la Relation Client\* dans le secteur Assurance. Enquête réalisée par BearingPoint et Kantar en décembre 2019 auprès d'un échantillon de 4 000 clients et usagers de plus de 200 entreprises et administrations, représentatifs de la population française, dans onze secteurs : assurance, automobile, banque, distribution spécialisée, entreprise de services, grande distribution, immobilier, plateforme et e-commerce, service public, tourisme, transport.

# 1 - Les droits de l'homme

## > Proximité avec les plus fragiles

Nous portons une attention particulière aux publics les plus fragiles et nous menons une démarche volontariste pour l'égalité des chances.

### • Secourir les personnes sourdes et malentendantes

Accident, malaise, incendie... en cas d'urgence, les sociétaires peuvent être localisés avec l'application mobile MAIF ([maif.fr/annexes/application-mobile-maif.html](http://maif.fr/annexes/application-mobile-maif.html)) et secourus 24 h/24 et 7 j/7, même s'ils ne sont pas en mesure de parler ou d'entendre. Ce dispositif a été conçu avec des médecins spécialistes de l'urgence et avec l'aide de personnes sourdes et malentendantes. MAIF Assistance reste joignable par SMS.

### • Des relations étroites avec le secteur protégé et adapté

Depuis l'entrée en vigueur en 2010 du premier accord d'entreprise pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, MAIF s'est engagée à renforcer sa collaboration avec le secteur protégé et adapté. Le développement de la sous-traitance avec ce secteur rend concret l'engagement de l'entreprise en faveur de l'égalité des chances. En 2020, le montant des prestations assurées par des entreprises adaptées et des établissements et services d'aides par le travail s'est élevé à près de 490 000 euros : contrats de maintenance des bâtiments (électricité, plomberie, serrurerie), préparations pour le restaurant du siège, archivages de documents, récupération et recyclage d'outils bureautiques, entretien des espaces verts, nettoyage de locaux.

### • L'accessibilité, un combat pour l'égalité

Nous accompagnons nos sociétaires dans la gestion des conséquences de l'accident et dans leurs projets de vie, quelle que soit leur situation. MAIF a élaboré une large offre de prestations d'assistance après l'accident, et elle s'attache à faciliter l'accès à ses services aux personnes en situation de handicap. Depuis 2010, sa documentation est fournie gratuitement en braille, en caractères agrandis ainsi que sur support audio (CD), sur simple demande téléphonique ou via l'espace personnel du site [maif.fr](http://maif.fr).

Un dispositif d'accueil pour les personnes malentendantes est déployé dans les délégations. Celles-ci peuvent également se faire représenter par un traducteur en langue des signes, le coût de la prestation étant pris en charge par MAIF. Depuis 2017, les délégations sont auditées sur leur accessibilité. Le résultat est communiqué sur [maif.fr](http://maif.fr) et sur l'application de la start-up Picto Access, afin d'aider les personnes à mieux préparer leur visite. Les sociétaires sourds et malentendants ont la possibilité de contacter les services téléphoniques MAIF

via Elioz, en visio-interprétariat en langue des signes française ou en transcription instantanée de la parole.

## 1.2 - Protéger les vies et les biens

L'éducation à la prévention est le plus ancien engagement sociétal MAIF, inhérent à sa conception du métier d'assureur. Depuis sa création, nous nous mobilisons pour la sécurité des personnes et pour éviter l'accident et ses conséquences, que le risque soit routier, domestique, naturel, ou, désormais, numérique. Notre démarche de prévention repose sur un triptyque efficace : recherche scientifique sur les risques via la Fondation MAIF, solutions éducatives pour le grand public, via notamment l'association Prévention MAIF, responsabilisation de l'assuré.

### > Financer la recherche

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation MAIF** a pour mission de financer des projets de recherche scientifique afin de prévenir les risques. Elle s'efforce de valoriser les résultats des recherches auprès des institutions et du grand public. Parmi ses réalisations :

- une méthode et un banc test des casques moto et vélo ont influencé la révision des normes internationales des tests, au profit de la sécurité des motards ;
- le gouvernement français a été inspiré par la recherche de la fondation sur la création d'un futur label qualité des plateformes de vente en ligne ;
- un test d'anticipation des maladies neurodégénératives, en particulier Alzheimer, utilisant l'écriture numérique sur tablette, a été mis au point ;
- une étude incluant plusieurs centaines de jeunes ayant tendance à la récurrence en matière d'accident a démontré l'efficacité de séances adaptées de psychologie sociale, avec la réduction de moitié des accidents sur cette population ;
- une solution permettant la protection des données personnelles lors des navigations sur les ressources web a été développée.

### > Éduquer aux risques

#### • Avec Prévention MAIF

Depuis sa création en 1980, Prévention MAIF s'est donné pour mission d'informer et de sensibiliser aux risques. Cette association loi 1901, reconnue d'intérêt général depuis décembre 2015, mise sur la diffusion d'outils pédagogiques et sur les actions de terrain de ses 1 600 militants bénévoles. Présente sur tout le territoire via ses antennes départementales, Prévention MAIF intervient au sein de l'Éducation nationale sur plusieurs thématiques : accidents de la route, dangers de la vie courante, gestes qui sauvent, risques numériques, aléas naturels ou tech-

nologiques. L'association œuvre également en faveur de l'éducation à la sécurité tout au long de la vie via des applications (Mobilecool, Riskou, Testonrisk...), des pièces de théâtre interactives (*Complot dans l'dico*, *Cocktails à gogo...*) ou l'utilisation de la réalité virtuelle avec *Bon sens' Contre sens'*, qui a reçu deux prix *Stratégie*.

#### • Avec des partenaires

MAIF mène des opérations de sensibilisation avec ses partenaires, telles, au Futuroscope, Graines de pilotes (attraction permettant aux enfants de conduire une vraie voiture électrique en apprenant le code de la route), ou Graines de Sauveteurs, avec la SNSM, pour découvrir les conseils des sauveteurs et profiter de la plage en toute sécurité. À travers son dispositif Solutions jeunes conducteurs, elle propose un accompagnement des enfants, de l'apprentissage de la conduite jusqu'à la prise d'autonomie, avec une sélection d'auto-écoles identifiées MAIF confiance. Via l'approche digitale et ludique de l'application Conduire, nous accompagnons gratuitement les apprentis conducteurs dans l'amélioration de leur conduite. Nous contribuons aux efforts collectifs en participant aux travaux d'Assurance Prévention, une association regroupant l'ensemble des assureurs.

#### > Former aux premiers secours

Depuis 2011, MAIF est partenaire du ministère de l'Éducation nationale pour la formation aux gestes de premiers secours : formation de formateurs, dotation en matériel et, en concertation avec le ministère de l'Intérieur, création d'outils pédagogiques (dépliant-mémo, affiche-mémo, vidéos). Le soutien MAIF a permis de porter à 10 000 le nombre de formateurs et de former 70 % des collégiens, avec un objectif de 100 % d'ici 2022.

En partenariat avec la Protection civile et les fédérations sportives, nous menons par ailleurs des opérations d'apprentissage des gestes qui sauvent. Plus de 1 000 jeunes de l'UNSS ont ainsi pu être formés.

Nous invitons plus largement l'ensemble de la société civile à se former en mettant à la disposition de tous sa page Facebook Apprendre. Elle prodigue à plus de 280 000 abonnés de nombreux conseils et vidéos, également disponibles sur MAIF-YouTube.

[facebook.com/Apprendre](https://facebook.com/Apprendre)

MAIF soutient enfin l'application **Staying Alive**, laquelle permet de géolocaliser les défibrillateurs cardiaques disponibles sur tout le territoire. Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque et que l'alerte pompiers est donnée, l'application mobilise les personnes formées aux gestes qui sauvent les plus proches, afin qu'elles puissent intervenir le plus rapidement possible.

#### > Récompenser la conduite responsable

Via sa filiale Altima Assurances, MAIF a lancé en mai

2017 une offre d'assurance automobile collaborative dédiée aux communautés de conducteurs partageant les mêmes usages et besoins de couverture, et souhaitant s'assurer ensemble et autrement. La communauté a accès à des garanties et services sur mesure. Si elle déclare très peu de sinistres dans l'année, ses membres peuvent bénéficier d'une redistribution d'une partie de la prime d'assurance. Une première communauté de conducteurs de véhicules électriques a été lancée, avant celle des conducteurs de la Nissan Leaf.

#### > Une nouvelle assurance unique très protectrice

L'année 2020 a vu le lancement d'un nouveau produit porté par notre filiale MAIF Altima : l'Assurance unique. Il s'agit d'une offre inédite sur le marché dont la logique est simple : une seule offre, un seul document, une seule signature pour protéger tous les risques du foyer, partout et quoi qu'il arrive. L'Assurance unique protège tous les membres de la famille, couvre leurs loisirs, garantit les logements, les biens et véhicules, en tous lieux et en tous risques. C'est une offre simple, globale et rassurante qui se positionne au plus près des besoins des assurés en opérant sur tous les champs du quotidien.

#### > Des données personnelles sécurisées

Pour aider le grand public à comprendre et à maîtriser les risques inhérents à la circulation des données personnelles via les outils numériques, MAIF a lancé et développé depuis 2015 le dispositif Mes datas et moi. Il accompagne gratuitement les internautes dans leur pratique du web et les informe sur les usages d'internet, l'utilisation des données personnelles et le big data. Le dispositif, composé d'un site et d'une application, propose des expériences en réalité virtuelle, pour se glisser, par exemple, dans la peau d'un hacker. Sur Facebook Messenger, le chatbot Capitaine Data répond aux questions sur la protection de son e-réputation et redirige ses interlocuteurs vers les contenus et expériences Mes datas et moi, sur un nouveau portail refondu en 2020.

[mesdatasetmoi.fr](https://mesdatasetmoi.fr)

Nous nous sommes dotés en 2017 d'une charte numérique en faveur de la protection des données personnelles et du respect de la vie privée, qui grave dans le marbre ses exigences en la matière. L'entreprise assure l'accompagnement des métiers et la formation des personnels pour veiller à la conformité de son action avec le Règlement général européen pour la protection des données (RGPD). À ce titre, elle a désigné un délégué à la protection des données, et anime un réseau de correspondants dans chacune de ses filiales. Leurs travaux ont apporté de la transparence et ont facilité l'exercice de leurs droits par les sociétaires, notamment en rendant effectif le droit à la portabilité ou en permettant à chacun de gérer les

# 1 - Les droits de l'homme

canaux via lesquels il accepte d'être démarché.

Depuis 2017, le **MAIF numérique tour** a sensibilisé 140 000 visiteurs aux risques et opportunités du numérique. Une formule renouvelée en 2021 permettra de créer dans tous les territoires, y compris les plus enclavés, de véritables carrefours de rencontres au service de l'inclusion numérique.

## 1.3 - Faciliter l'accès de tous à l'éducation

L'accès du plus grand nombre à l'éducation, et plus largement à la connaissance, est la plus sûre façon de construire une société plus responsable, plus équitable, formée de citoyens éclairés et conscients de leurs droits et devoirs. Nous n'avons de cesse de nous mobiliser pour servir cette ambition sociétale et contribuer à réduire les discriminations entre les citoyens. Nous diffusons des outils pédagogiques gratuits et apportons notre soutien à des initiatives en faveur de l'éducation pour tous.

### > De la maternelle au supérieur, œuvrer à la réussite des études

#### • L'assistance scolaire personnalisée

L'Assistance scolaire personnalisée, conçue et réalisée par rue des écoles en partenariat avec MAIF, est un service en ligne gratuit et accessible à tous, sociétaires ou non. C'est un outil d'accompagnement pédagogique, pont numérique entre l'école et la maison, destiné aux élèves de la maternelle au lycée. Au moyen de fiches pédagogiques et d'exercices expliqués, l'élève a accès à un programme d'entraînement et de révision. C'est un support complet pour tout enfant rencontrant une difficulté scolaire en raison d'une défaillance passagère, d'un handicap ou d'une maladie grave. Depuis sa création en 2001, le site, qui s'est révélé particulièrement adapté en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, a bénéficié à quelque deux millions d'utilisateurs.

[assistancescolaire.com](http://assistancescolaire.com)

#### • Préparer son bac ou son concours

Compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences sur la scolarité en 2020, MAIF a offert le téléchargement complet des hors-série *Réviser son bac* avec *Le Monde* à tous les lycéens, qu'ils soient ou non sociétaires. Plus de 115 100 exemplaires ont été téléchargés. Le site Cap Concours que nous coéditons avec rue des écoles propose, pour sa part, des outils d'évaluation et de révision pour la préparation des concours de l'enseignement, de l'administration, des métiers du secteur paramédical et des épreuves d'entrée dans les établissements de formation au travail social.

[maif.fr/enseignants/solutions-educatives/cap-concours](http://maif.fr/enseignants/solutions-educatives/cap-concours)

#### • Une page Facebook pour parents et enseignants

La page MAIF Éducation parents-profs vise à rapprocher parents et professionnels de l'éducation, au bénéfice de l'élève. Cet espace d'échange autour de sujets de société et d'actualité diffuse des informations pratiques en lien avec la scolarité. Il comptait 62 000 fans en 2020. Ses publications ont généré 7 millions de vues.

### > Accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap

#### • Tous à l'école

Partenaire de tousalecole.fr, MAIF contribue à faire connaître ce site, conçu par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés. Il fournit à tous les acteurs de la scolarisation ainsi qu'aux élèves et parents des ressources pratiques et vérifiées autour de quatre grandes thématiques : rendre l'école accessible, s'informer sur les maladies, les handicaps et leurs conséquences, connaître le point de vue des personnes concernées, travailler ensemble.

[tousalecole.fr](http://tousalecole.fr)

#### • Des solutions éducatives adaptées

Pour faciliter l'accès de toutes les populations à l'éducation, MAIF met à la disposition de la société civile de nombreux outils de sensibilisation au handicap.

[maif.fr/solutionseducatives](http://maif.fr/solutionseducatives)

#### • Favoriser les rencontres

Depuis dix ans, MAIF organise des Rencontres extraordinaires au sein d'établissements scolaires, afin d'inviter collégiens et enseignants à s'enrichir auprès d'artistes ou de sportifs en situation de handicap. Suspendues en 2020 du fait de la situation sanitaire, ces rencontres reprendront dès que possible.

Quelques conférences publiques ont néanmoins pu se tenir. En février, plus de 250 personnes ont assisté à Bonneville (Haute-Savoie) à une conférence sur les troubles du comportement, et plus de 400 personnes à la conférence « Autisme, famille, école et professionnels : vers une autre intelligence », animée par le psychologue Léonard Vannetzel, à Foix et à Mulhouse. Une autre conférence, « Voyage en Autistan », animée par Josef Schovanec, philosophe et écrivain, lui-même autiste, a pu accueillir 240 personnes en octobre à Charleville-Mézières.

### > Propager la connaissance et la solidarité

#### • Partenaire de la culture et du sport

MAIF joue un rôle actif dans la cité en organisant ou en soutenant de nombreux événements originaux à portée



éducative et citoyenne. Dans le domaine de la culture, elle a créé par exemple le Prix MAIF pour la sculpture et soutient les Rendez-vous de l'histoire de Blois ou le Futuroscope. Dans celui de l'éducation, elle est partenaire de la Cité des sciences et de l'industrie, du Salon de l'éducation, de l'association Solidarité laïque. Dans le monde du sport, elle est proche de l'Union nationale du sport scolaire et de nombreuses fédérations : athlétisme, basket-ball, aviron, volley, canoë-kayak...

#### • Soutien aux initiatives citoyennes

Le Fonds MAIF pour l'éducation (FME) finance des initiatives d'intérêt général en faveur de l'éducation pour tous et du partage de la connaissance. Chaque année, il organise un concours distinguant celles et ceux qui s'investissent au niveau local dans des actions éducatives, sociales et solidaires. Depuis sa création, le FME a accompagné plus de 260 projets partout en France. Son soutien financier annuel s'élève en moyenne à 260 000 euros, auxquels s'ajoute le financement de l'appel à projets (47 500 euros en 2020).

[entreprise.maif.fr/engagements/education-prevention/fonds-maif-pour-leducation](https://entreprise.maif.fr/engagements/education-prevention/fonds-maif-pour-leducation)

## 1.4 - Susciter les échanges et le débat d'idées

Laique, apolitique et pour la confrontation des idées, MAIF prend la parole dans le débat public et s'attache à favoriser les rencontres et les échanges. Les réunions publiques qu'elle organise, son soutien à la presse et sa présence active sur les réseaux sociaux contribuent à susciter la réflexion et à entretenir le dialogue sur des sujets de société.

#### > Un dialogue constructif sur les réseaux sociaux

MAIF est présente depuis 2015 sur Facebook et Twitter via les comptes institutionnels @MAIF, sur lesquels elle privilégie la conversation et le partage d'informations et de conseils. Sur ces comptes accessibles à tous, elle met la lumière sur les initiatives portées par l'entreprise et invite à en discuter. Elle écoute autant qu'elle prend la parole. Outre la page Facebook Apprendre et la page Éducation parents-profs, l'écosystème social media MAIF comprend désormais les comptes Facebook, Twitter et Instagram du MAIF Social Club, espace culturel et d'expériences pour envisager une autre société, situé à Paris. Ils relaient les actualités du lieu et permettent d'échanger avec ceux qui souhaitent expérimenter les nouveaux usages et créer collectivement les services de demain. Par ailleurs, MAIF a créé en 2020 un compte Instagram #SportPlanete pour valoriser son engagement dans le sport écoresponsable.

#### > Des points de rencontres à distance

Pour aider ses sociétaires à vivre le plus sereinement possible la période du confinement et la crise sanitaire, MAIF a programmé une série d'événements « à vivre à la maison », vus plus de 150 000 fois sur le premier semestre. Parmi les thématiques abordées : comprendre et éviter le *burn-out* parental (avec Isabelle Roskam), un peu de psychologie en temps de confinement (avec Christophe André), réflexions d'un confiné (avec Boris Cyrulnik), apprentissage à la maison : tous sur les écrans ? (avec Jérôme Dinet), quelles valeurs pour notre nouvelle civilisation (avec Karin Boras), des gestes barrières contre la désinformation (avec Divina Frau-Meigs)...

[entreprise.maif.fr/alamaison](https://entreprise.maif.fr/alamaison)

#### La Mort, si on en parlait

Cette initiative inédite du groupe VVY et de MAIF a souhaité briser le tabou et requestionner le sujet de la mort dans la société contemporaine. Deux éditions, l'une à Marseille en 2019 (4 000 participants) et la seconde en 2020 en version digitale (20 000 personnes) ont proposé un espace de dialogue et de partage d'expériences autour de conférences et d'ateliers. Plusieurs dimensions de la mort sont explorées : les croyances et les rites, le deuil, le numérique, la solidarité intergénérationnelle...

## 1.5 - Appuyer les initiatives en faveur d'un monde meilleur

Nous apportons notre soutien à ceux qui s'investissent pour faire progresser les causes sociétales et environnementales. Nous encourageons ces initiatives auprès du public pour amener les citoyens à agir à leur tour de manière très concrète et contribuer ainsi au mieux vivre-ensemble.

#### > MAIF Avenir

Créé en 2015 pour investir dans l'économie collaborative, l'innovation et le numérique, le fonds MAIF Avenir a accompagné le développement de près de 40 start-up dans des secteurs variés : fintech, assurtech, formations et ressources humaines, mobilité, santé et économie circulaire. En cinq ans, 147 millions d'euros ont été investis dans de jeunes sociétés en croissance. MAIF Avenir est devenu début 2020 une **société à mission**. Il est le premier fonds de capital-innovation à avoir effectué cette démarche et il s'est, pour cela, doté de sa propre raison d'être, reposant sur une recherche de performance qui intègre des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

# 1 - Les droits de l'homme

## La raison d'être de MAIF Avenir

Convaincus que seule une **attention sincère portée à l'autre et au monde** permet de garantir un réel mieux commun, nous la plaçons au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.

Pour que l'innovation serve un progrès à la fois individuel, collectif et durable, nous investissons et nous nous engageons aux côtés des entreprises qui développent des solutions pour **améliorer la vie des personnes et des organisations et qui cherchent à affirmer leur rôle social et environnemental**.

Nous affirmons notre préférence pour une **performance économique de long terme** et nous recherchons le **meilleur alignement des intérêts** de nos parties prenantes.

## RÉCOMPENSE



### Prix du meilleur fonds Corporate Venture

dans le cadre des CF News Tech Awards 2020 pour MAIF Avenir.

Le fonds vise prioritairement les start-up qui apportent des réponses à des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, et privilégie les dirigeants qui souhaitent assumer une responsabilité d'entreprise. Cette transformation en entreprise à mission a conduit MAIF Avenir à prendre quatre engagements concrets vis-à-vis de ses parties prenantes :

- soutenir le développement de produits et services innovants qui présentent une réelle utilité pour les personnes ;
- accompagner la progression de l'impact social et environnemental positif des entreprises de son portefeuille ;
- rechercher le meilleur alignement des intérêts de l'ensemble des parties prenantes ;
- chercher à démontrer le lien positif entre recherche d'impact social et environnemental et performance économique.

MAIF Avenir est, par exemple, l'actionnaire de référence de Wheeliz, plateforme de location entre particuliers de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le fonds accompagne également Ulule, leader européen du *crowdfunding* en dons avec contreparties (plus de 35 millions d'euros collectés en 2020), dont la mission est de donner à chacun le pouvoir de contribuer financièrement à un monde plus solidaire et durable. Home Exchange, plus grosse participation du portefeuille de MAIF Avenir, s'est engagée dans le processus de labellisation B-Corp pour affirmer sa responsabilité sociale et environnementale d'entreprise. [MAIF Avenir](#)

### > MAIF Impact

Filiale à 100 % du groupe, MAIF Impact (anciennement MAIF Investissement social et solidaire) a été créé en 2013 afin d'investir dans des projets entrepreneuriaux porteurs d'une innovation sociale forte, et destinés à générer un impact social ou environnemental. L'impact est le premier critère d'investissement.

Doté de 24 millions d'euros, le fonds a accompagné depuis sa création 33 entreprises, dont 29 sont toujours en portefeuille au 31 décembre 2020. En 2020, il a investi près de 3,5 millions d'euros, notamment dans Comptoir de campagne (réseau de commerces multiservice pour lutter contre la désertification rurale), Ma Bonne Étoile (spécialiste des contenants alimentaires réutilisables) et AUUM (start-up proposant une solution de nettoyage destinée à lutter contre l'usage unique des gobelets en entreprise). En 2020, MAIF Impact a également investi 1 million d'euros au capital de la société d'investissement de France Active pour accompagner son activité d'investissement et de prêt auprès des entrepreneurs engagés.

[MAIF Impact - Entreprise MAIF](#)

### > L'engagement solidaire des salariés

MAIF facilite l'engagement solidaire de ses collaborateurs en leur proposant plusieurs dispositifs répondant aux envies et aux capacités de chacun. Les dons monétaires sont facilités via l'arrondi sur salaire ou sur les indemnités. Depuis 2015, ils ont permis de collecter plus de 315 900 euros au bénéfice d'associations (mouvement Habitat et Humanisme, Aide Afrique, Le Rire Médecin, SOS Villages d'enfants, Secours populaire français, Fondation AP/HP...).

La crise sanitaire a drastiquement réduit l'organisation des habituelles actions de bénévolat de proximité ou à l'international. L'impossibilité de réaliser un don de temps en présentiel a pour partie été compensée par un mécénat financier auprès de l'association Planète Urgence et l'organisation de collectes monétaires auprès des collaborateurs pour répondre aux besoins prioritaires liés à la pandémie (paniers repas pour les soignants, recherche...).

## 1.6 - Investir de façon responsable

MAIF est le premier assureur français à avoir signé, en 2009, les Principes pour l'investissement responsable posés par l'Organisation des Nations unies et s'est dotée d'une charte d'investissement responsable.

### > Une charte pour l'investissement responsable

MAIF s'engage à :

- intégrer des placements responsables dans toutes les classes d'actifs dans lesquelles elle investit ;
- contrôler et informer régulièrement sa direction, ses administrateurs et ses sociétaires au sujet de l'avancement de sa démarche d'investissement socialement responsable (ISR) ;
- promouvoir l'engagement de ses partenaires financiers vis-à-vis de l'investissement responsable ;
- dialoguer avec l'ensemble de la communauté financière pour favoriser l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le monde de la gestion.

### > Obligations d'États : une analyse ISR pour tous les investissements

MAIF privilégie pour ses investissements les États dont la sécurité, le contrôle de la corruption et le développement humain sont jugés suffisants, et qui ont aboli la peine de mort dans leur Constitution. Cette éligibilité des États est mise à jour chaque année sur la base des rapports produits notamment par les Nations unies, l'ONG Amnesty International et la Banque mondiale. Les investissements directs dans les obligations d'État ou d'agences publiques ont représenté environ 24 % des placements financiers MAIF en 2020. La démarche ISR est appliquée à 100 % des investissements.

### > Obligations d'entreprises : une analyse fine

MAIF s'interdit d'investir dans des entreprises ne respectant pas les dix principes du Global Compact, appartenant aux secteurs de l'armement ou du tabac, ainsi que celles produisant ou utilisant une part importante de charbon thermique. Sa démarche d'évaluation extra-financière s'appuie sur l'analyse de la façon dont les entreprises gèrent leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle est réalisée par les analystes ISR internes, qui s'appuient sur les études de l'agence ISS ESG. Cette analyse extra-financière a pu être appliquée à 98 % des obligations d'entreprise, représentant environ 40 % des placements financiers MAIF.

### > Gestion déléguée : un haut niveau d'exigence

Le groupe MAIF confie la gestion d'une part significative de ses actifs financiers (environ 30 %) à un panel de sociétés de gestion, principalement françaises et euro-

péennes. Il les incite fortement à développer leur prise en considération des enjeux ESG et Climat dans leurs décisions d'investissement. Ainsi, un questionnaire extra-financier est adressé à chaque entrée en relation avec une société de gestion et est renouvelé chaque année. Une analyse systématique de la démarche ISR des fonds est également réalisée en amont de chaque investissement, afin de prendre en considération l'efficacité de leur alignement avec les engagements du groupe MAIF. Cette analyse est complétée par un questionnaire spécifique « climat » pour chaque fonds en portefeuille.

### > Une démarche toujours plus responsable

MAIF est allée plus loin en 2020 en demandant à toutes les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille de mettre en place une démarche d'investissement responsable, à travers l'adhésion aux principes pour l'investissement responsable des Nations unies ou la formalisation d'une politique. 99 % des actifs investis à travers des fonds d'investissement ont pu être confiés à des sociétés de gestion ainsi engagées. À partir de 2023, celles qui ne répondront pas à au moins l'une de ces conditions ne seront plus éligibles à de nouveaux investissements du groupe MAIF.

Pour concilier performance financière et engagement sociétal, et gérer ses actifs aux mieux des intérêts à long terme de ses sociétaires, MAIF améliore en permanence sa démarche d'investisseur responsable et fait évoluer sa stratégie d'investissement. En 2020 elle a renforcé sa politique d'exclusion du charbon et augmenté la part verte de ses investissements, portée à 5 %.

## 1.7 - Épargner de manière solidaire

MAIF a lancé une gamme de solutions d'épargne intégralement responsable et solidaire, incluant l'Assurance vie Responsable et Solidaire, le livret Épargne autrement et le Fonds d'investissement de proximité solidaire. Elle s'est saisie de la loi Pacte pour aller plus loin dans l'épargne retraite, et a lancé son nouveau Plan d'épargne retraite responsable et solidaire, le premier du marché 100 % socialement responsable, tant dans son fonds en euros que dans ses unités de compte. Ainsi, MAIF propose à ses sociétaires des produits d'épargne solidaire, qui donnent aux particuliers la possibilité de placer leur argent en accord avec leurs convictions, en générant un bénéfice non seulement financier, mais aussi humain et sociétal.

### > Partenaire de France Active...

Depuis 2018, MAIF est membre du conseil d'administration de France Active, financeur solidaire pour l'emploi.

# 1 - Les droits de l'homme

Au côté de ce partenaire de longue date, elle promeut l'entrepreneuriat social et collective, grâce à son contrat d'assurance vie et à ses fonds d'investissement de proximité, l'épargne solidaire permettant de faire émerger des initiatives locales et de créer des emplois.

## > ... et de Finansol

Afin de développer la finance solidaire et, à travers elle, le soutien aux entreprises à forte utilité sociale et environnementale (accès à l'emploi, lutte contre le mal-logement, transition écologique...), MAIF a noué un partenariat avec l'association Finansol, et siège à son conseil d'administration. Point d'orgue de cette collaboration, la Semaine de la finance solidaire et les Grands prix de la finance solidaire (coorganisés par le journal *Le Monde*) mettent chaque année en lumière le rôle que chacun peut jouer dans l'instauration d'une finance utile, équitable et raisonnée.

## > Le livret d'épargne solidaire MAIF : un impact tangible

Pour qu'épargner devienne un acte responsable, MAIF a créé le livret Épargne autrement. Développé en partenariat avec Socram Banque, son label Finansol en garantit la solidarité et la transparence. L'épargnant accepte d'abandonner 25 % de ses intérêts (en option 1 % de ses versements) au profit du Fonds solidaire MAIF, qui reverse la somme à quatre associations solidaires. Celles-ci ont bénéficié en 2020 de 159 012 euros de dons.

- **Les Doigts Qui Rêvent** conçoit des albums tactiles illustrés permettant l'accès à la lecture des enfants déficients visuels, qui sont fabriqués en France par des personnes en difficulté (insertion, Esat...) et des bénévoles. En 2020, l'association a produit 2 170 livres jeunesse (environ 7 h de travail manuel par exemplaire), dont quatre nouveaux titres tact-illustrés, et organisé notamment 33 interventions de sensibilisation au handicap visuel.
- **L'Association de la fondation étudiante pour la ville** (Afev) permet aux étudiants de s'engager dans des actions de solidarité pour lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires, notamment en accompagnant des collégiens en difficulté scolaire. L'Afev a permis à plus de 2 700 collégiens de bénéficier d'un accompagnement individuel réalisé par autant d'étudiants mentors. 755 jeunes en colocation solidaire ont mené des actions pour et avec les habitants du quartier où ils résident.

- **France Active** et le programme Pacte Création Jeunes lancé en 2020 soutiennent les jeunes entrepreneurs de moins de 26 ans. L'association adapte son accompagnement aux problématiques rencontrées par ces jeunes, afin qu'ils puissent structurer financièrement leur projet d'entreprise et se lancer sans contrainte. L'opération « Coup de jeune sur l'engagement » offre un appui financier supplémentaire aux plus engagés d'entre eux. Le Pacte Création Jeunes a soutenu en 2020 les projets de 18 jeunes de moins de 26 ans, qui ont ainsi créé ou consolidé près de 33 emplois en moyenne.

- **Handi'chiens**, association reconnue d'utilité publique, éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des enfants et adultes en situation de handicap moteur ou souffrant de troubles psycho-comportementaux, afin de favoriser leur autonomie et de contribuer au lien social. Les fonds récoltés ont permis la formation et la remise gratuite de deux chiens (l'éducation d'un chien sur deux ans s'élève à 15 000 euros).

## > Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire

Produit phare de l'épargne MAIF, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire exprime les engagements pris par le groupe en matière d'investissement durable, et répond à la forte attente de sociétaires désireux de donner du sens à leur épargne. Pour que ces derniers puissent compter sur des placements performants tout en ayant un impact positif sur la société, MAIF recherche des investissements à la fois sûrs et éthiques, favorables à l'emploi, à l'inclusion, à la transition écologique. En finançant un monde plus durable, elle contribue à maîtriser le niveau de risque des placements, donc à améliorer leur résultat.

[maif.fr/epargne-patrimoine/assurance-vie](http://maif.fr/epargne-patrimoine/assurance-vie)

## • Des placements labellisés solidaires

Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire géré par MAIF VIE permet d'investir sur :

- un fonds sécurisé en euros géré de manière responsable et labellisé par Finansol en décembre 2020 ;
- des fonds en unités de compte ISR et solidaires, dont Insertion Emplois Dynamique, qui a permis sur les cinq dernières années de contribuer au financement de plus de 1 440 entreprises solidaires et de plus de 61 500 emplois, dont plus de 14 000 au bénéfice de personnes en difficulté (*source France Active 2020*).

Le contrat ARS propose douze unités de compte, dont six bénéficient d'un label garant de la démarche d'investissement socialement responsable. Une unité de compte bénéficie également du label Finansol : Insertion Emplois Dynamique finance les grandes entreprises créatrices d'emplois en France. Les entreprises présentes



dans le fonds ont en moyenne augmenté leurs effectifs de 8,8 % sur la période 2015-2018, alors que dans le même temps, les effectifs des entreprises du CAC 40 ont progressé de seulement 3,5 %. Le fonds accompagne par ailleurs le développement de l'économie sociale et solidaire. Il a participé à la création ou la consolidation de près de 9 000 emplois, auprès notamment de personnes en insertion ou en situation de handicap.

En 2020, l'offre s'est enrichie de trois nouvelles unités de compte ISR labellisées, dont MAIF Impact Social. Elle comptera en 2021 une quinzaine d'unités de compte toutes labellisées ISR, Finansol, Relance ou Greenfin.

- **Une portée très concrète**

Plus de 90 % des investissements réalisés pour le compte du fonds en euros prennent en considération des critères liés à la préservation de l'environnement, au respect des droits sociaux et aux bonnes pratiques de gouvernance. 839 millions d'euros ont été investis dans la transition énergétique grâce à l'épargne collectée sur les contrats d'assurance vie MAIF (source *rapport ESG-Climat 2020 MAIF*). Des solutions d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique ont été financées à hauteur de 6,8 % des investissements du fonds en euros. Il s'agit par exemple de projets photovoltaïques en France et en Europe, ou d'immeubles ayant obtenu un label environnemental.

- > **Unité de compte MAIF Impact Social :  
fléchage vers l'humain**

Une transition énergétique réussie s'appuie également sur une transition sociale juste, une dimension qui apparaît

comme le parent pauvre de l'approche extra-financière. MAIF Impact Social fait le choix d'investir dans une croissance soucieuse de l'humain et du progrès social. Avec OFI Asset Management, l'un des leaders de la gestion ISR du marché français, MAIF a créé ce fonds permettant aux sociétaires de placer leur épargne dans des entreprises dûment sélectionnées pour leur engagement tangible en la matière. « Nous avons mis en place notre propre analyse multidimensionnelle, explique Béryl Bouvier Di Nota, gérante du fonds chez OFI AM. Nous appliquons aux entreprises un filtre ESG et nous calculons leur score d'impact social, lequel s'appuie sur cinq piliers : l'intention et la mission, la qualité des conditions de travail, le progrès social, le partage de la valeur ajoutée, l'inclusion sociale. Nous regardons de près la cohérence entre l'ambition sociale de la société et la gestion effective de ses capitaux et de ses ressources. » Ces problématiques, alimentées par les crises sociale et sanitaire, pointent les défis majeurs de l'égalité des chances, de l'accès à l'emploi, à la formation, au digital, de la répartition de la valeur, de la transparence fiscale, des risques de la mondialisation et de la délocalisation. Le fonds vise une bonne rentabilité, les entreprises à impact social se distinguant par de bonnes pratiques et un potentiel de meilleure performance sur le long terme.

# 2

## Les normes internationales du travail

 **PRINCIPE N°3**: les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.


La liberté d'association implique le respect du droit de tous les employeurs et de tous les travailleurs de constituer, librement et volontairement, et de rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels. Les travailleurs et les employeurs ont le droit de mettre en place, rejoindre et exécuter leurs propres organisations sans ingérence de l'État ou de toute autre entité. Tous, y compris les employeurs, ont le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris sur le thème des syndicats – à condition que l'exercice de ce droit ne porte pas atteinte au droit d'un travailleur à la liberté d'association.

Pour être en mesure de prendre une décision libre, les

travailleurs ont besoin d'un climat exempt de toute violence, de pressions, de crainte et de menaces.

La liberté d'association implique la possibilité pour les employeurs, les syndicats et d'autres représentants des travailleurs, de discuter librement des questions au travail afin de parvenir à des accords qui sont mutuellement acceptables.

La négociation collective se conçoit comme l'activité ou le processus qui a pour but la conclusion d'un accord ou d'une convention collective. Elle permet de définir les conditions de travail et de régler les relations entre employeurs, salariés et les organisations qui les représentent.

 **PRINCIPE N°4**: les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Le travail forcé ou obligatoire désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel il ne s'est pas proposé volontairement lui-même.

Fournir salaire ou autre rémunération à un travailleur ne signifie pas nécessairement que le travail ne soit pas forcé ou obligatoire. Le travail doit être donné

librement et les employés devraient être libres de quitter leur travail conformément aux règles établies.

Si, en principe, les entreprises fonctionnant légalement n'ont pas recours à des pratiques de travail forcé, elles peuvent cependant y recourir indirectement, par l'intermédiaire de sous-traitants.

## 2 - Les normes internationales du travail

### ➔ **PRINCIPE N°5** : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Le travail des enfants est une forme d'exploitation qui constitue une violation d'un droit de l'homme reconnu et défini par les instruments internationaux. La communauté internationale et presque tous les gouvernements ont aboli le travail des enfants.

Le travail des enfants est un travail qui porte atteinte au développement physique, social, mental, psychologique et spirituel de l'enfant, dans la mesure où il intervient à un âge trop précoce. Ce travail prive l'enfant de son enfance, précisément, et constitue une atteinte à sa dignité. L'enfant concerné est également privé de toute éducation, et peut être séparé de sa famille. Tout enfant n'allant pas au terme de l'enseignement fondamental risque de rester analphabète, de ne jamais acquérir de compétences qui lui permettraient d'exercer un emploi et de contribuer au développement d'une société économique moderne.

On peut dire par conséquent que le travail des enfants engendre des travailleurs sous-qualifiés ou non qualifiés et qu'il est préjudiciable à l'amélioration de la population active sur le plan professionnel.

Les conventions de l'Organisation internationale du travail (convention n° 138 sur l'âge minimum, convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants) fournissent un cadre pour les législations nationales et demandent qu'il soit fixé un âge minimum pour travailler : en règle générale, il a été fixé à 15 ans, et correspond à la fin de la scolarité obligatoire. Néanmoins, les normes internationales distinguent ce qui constitue un travail acceptable ou inacceptable pour les enfants à différents âges et durant les étapes de leur développement. L'âge minimum pour les travaux dangereux est plus élevé : 18 ans pour tous les pays.

### ➔ **PRINCIPE N°6** : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

La discrimination dans l'emploi consiste dans le fait de traiter les gens différemment en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées à leur mérite ou aux compétences inhérentes à l'emploi. Dans la législation nationale, ces caractéristiques comprennent généralement : la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale et l'orientation sexuelle. Toutefois, le principe 6 permet aux entreprises d'envisager des motifs supplémentaires où la discrimination dans l'emploi et la profession peut se produire.

La discrimination peut se produire dans différentes situations telles que :

- le recrutement ;
- la rémunération ;
- les heures de travail et de repos, les congés payés ;
- la maternité ;
- la sécurité de l'emploi ;
- l'affectation de poste ;
- l'évaluation du rendement et de l'avancement ;
- la formation et les opportunités ;
- les perspectives d'emploi ;
- la sécurité sociale ;
- la sécurité et la santé au travail.

La non-discrimination dans l'emploi signifie simplement que les employés sont sélectionnés sur la base de leur capacité à faire le travail et qu'il n'y a aucune distinction, exclusion ou préférence fondée sur d'autres motifs. La discrimination affecte l'individu concerné au niveau professionnel et personnel.

## 2020 : MAIF face à la crise Covid-19

En cette année exceptionnelle et inédite par la soudaineté et l'ampleur de la crise, MAIF a réagi en assureur militant et en entreprise responsable, et pris sans délai les mesures qui s'imposaient pour préserver la santé de ses salariés et de ses sociétaires, et maintenir le niveau de vie de tous ses collaborateurs. Elle a également démontré son esprit de solidarité.

### > Responsabilité sanitaire

Notre première préoccupation a été de préserver la santé de tous, en appliquant les annonces gouvernementales dans les délais les plus courts et en optant pour les **mesures les plus protectrices**, allant parfois au-delà des protocoles demandés. Les sites accueillant du public ont été fermés dès la mise en place du confinement, le 17 mars. Tous les événements internes et externes ainsi que les formations en présentiel et les rendez-vous au domicile des sociétaires ont été annulés. Au siège, le travail à distance a été généralisé lorsqu'il était matériellement possible ; à défaut, une dispense d'activité a été proposée, ou le travail sur site maintenu, dans des conditions sanitaires renforcées. Des horaires aménagés ont été mis en place afin que les collaborateurs puissent maintenir leur activité tout en l'adaptant à leurs contraintes personnelles. La reprise de l'activité sur les sites à partir de mai ne s'est opérée qu'avec toutes les mesures de protection requises : Plexiglas, marquage au sol, approvisionnement en masques et en gel hydroalcoolique.

### > Responsabilité économique et sociale

MAIF a maintenu **100 % des salaires** dans tous les cas de figure (dispense d'activité, arrêt de travail pour s'occuper des enfants...), **sans aucun recours à l'État**, de manière à ce que les aides publiques aillent aux acteurs économiquement plus fragiles.

### > Salariés solidaires

Les salariés se sont eux-mêmes mobilisés en nombre. Dans la continuité des actions déjà engagées, l'entreprise a permis d'**élargir les associations bénéficiaires des dons issus de l'arrondi sur salaire à celles dont l'objet était en lien avec la crise**. Mais elle a aussi proposé de faire un don en ligne à une organisation caritative ou de participer à une collecte pour financer des paniers solidaires distribués à des personnes isolées, en situation de grande précarité ou à des soignants. Des salariés volontaires sont venus renforcer les rangs des habitués bénévoles de la Croix Rouge pour participer au dispositif Croix Rouge chez vous, destiné à permettre à des personnes en grande difficulté sociale de bénéficier d'une écoute renforcée.

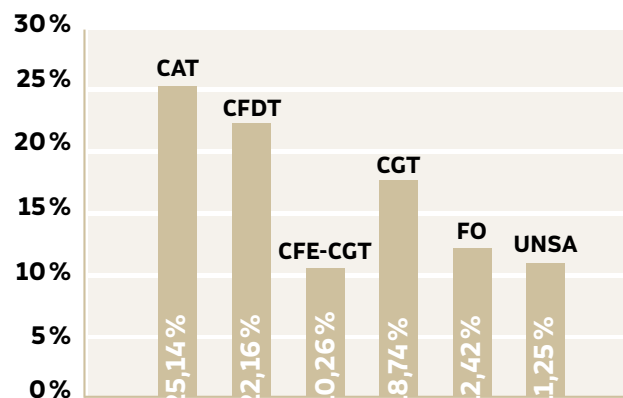
## 2.1 - Les instances représentatives du personnel

MAIF entretient un dialogue social intense avec les organisations représentatives du personnel, auxquelles elle accorde des moyens importants, allant au-delà des obligations légales en la matière.

### > Un CSE accompagnant la stratégie

L'accord relatif à la transformation des instances représentatives du personnel et à l'exercice du droit syndical a été signé en 2018 par cinq des six organisations syndicales, représentant 85 % des voix. Il a permis de rénover le modèle de représentation du personnel, en l'adaptant au fonctionnement et à la stratégie de la société. Le nouveau comité social et économique MAIF (CSE) est composé de 28 élus titulaires en charge du suivi économique et social ainsi que de la conduite des œuvres sociales. Sept commissions spécialisées animent le dialogue social en matière de prévention (commission Santé sécurité et conditions de travail) ou accompagnent la stratégie de l'entreprise dans le cadre de la transformation numérique (commission transformation digitale), et de la qualité de l'activité assurance (commission qualité et performance). Relais d'information entre les salariés et le CSE, 122 représentants des salariés sont désignés par le CSE dans quatorze régions.

### Représentativité syndicale : focus 2020



\* Par la localisation quasi exclusivement française de ses activités, MAIF n'est pas exposée aux risques énoncés dans les trois premiers principes cités ici.

## 2 - Les normes internationales du travail

### > Sept accords collectifs signés en 2020

En 2020, le comité social et économique a disposé d'un budget global (œuvres sociales et fonctionnement) de 5,78 millions d'euros. Il s'est réuni 28 fois.

La commission paritaire de négociation s'est réunie 13 fois. Sept accords collectifs ont été signés, parmi lesquels l'accord d'expérimentation relatif à la reconnaissance des parcours et à l'accompagnement des représentants du personnel, l'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire au titre de l'année 2020, l'avenant 1 à l'accord relatif au projet Oser sur le travail à distance, l'accord d'entreprise relatif à la qualité de vie au travail.

### 2.2 - La direction des Richesses humaines innove

Pour la cinquième année consécutive, MAIF a obtenu la première place du palmarès Capital du meilleur employeur 2020, dans le secteur de l'assurance. 20 000 répondants, salariés de la mutuelle ou de sociétés partenaires ou concurrentes, l'ont distinguée parmi plus de 2 000 entreprises. Cette récompense est due notamment au travail de la direction des Richesses humaines. La DRH MAIF se veut proche et attentionnée, elle entend faciliter le quotidien des salariés tout en les aidant à progresser et à s'épanouir par des biais innovants.

### > Oser l'intelligence collective au service du futur du travail

Entré en vigueur en octobre 2017, l'accord Oser sur l'organisation du travail a montré le dynamisme du dialogue social à la MAIF. Plus de 700 collaborateurs volontaires réunis au sein de groupes de travail ont émis près de 578 fiches idées, étudiées ensuite une à une par les différentes filières de l'entreprise. Elles ont débouché sur dix principes visant à mieux concilier vie privée et activité professionnelle. Le texte a été ratifié par la direction et les partenaires sociaux. Le déploiement de l'accord a permis d'adapter l'organisation pour mieux répondre aux attentes des sociétaires, via par exemple l'annualisation du temps de travail, la meilleure gestion des pics de flux, l'ouverture des délégations le samedi matin. Il a également répondu aux aspirations des salariés avec l'extension du temps partiel parental jusqu'aux 6 ans de l'enfant, l'accès au télétravail, la suppression des plages de travail fixes et la gestion des fins de carrière.

En juillet 2020, MAIF a négocié un avenant à l'accord Oser pour permettre à 100 % des salariés éligibles de télétravailler, dans le cadre d'un forfait pouvant aller jusqu'à douze jours par mois. Le déploiement de cet avenant a permis à 3 800 salariés volontaires de télétravailler à hauteur de huit à douze jours par mois pour 70 % d'entre eux.

### > Les savoir-être MAIF au cœur du modèle social

L'attention à l'autre et les savoir-être sont au cœur de notre stratégie d'entreprise à mission. La politique RH s'est emparée de cette ambition. Elle met en œuvre les outils permettant à chaque salarié d'être reconnu individuellement et collectivement, et de pouvoir constater l'impact de son engagement. Un référentiel commun de savoir-être a été diffusé en 2020, afin que tous les acteurs internes disposent des mêmes repères. Des ateliers d'acculturation aux marqueurs comportementaux ont été mis en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise. Pour compléter cette démarche, de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement sont déployés de 2020 à 2022. En parallèle, la culture du feedback est développée afin qu'en toute bienveillance, chacun puisse transmettre une information sur l'effet, positif ou négatif, produit par ce que l'autre a fait ou dit. À la clé, une prise de conscience de ses points forts et de ses axes d'amélioration.

### > Des parcours et des outils internes au plus près des besoins

Les politiques RH (recrutement, gestion des compétences, évaluation, carrière et mobilité, formation...) sont soutenues par des dispositifs et pratiques innovants qui s'appuient sur l'écoute des collaborateurs et des méthodes de design de l'expérience. À titre d'exemple, en 2020 :

- le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs a évolué et s'est adapté à la situation sanitaire. Une plateforme digitale permettant de créer du lien avec le futur collaborateur avant même son arrivée a été mise en place. Grâce aux contenus et aux informations à disposition, celui-ci peut faire un premier pas dans l'univers MAIF et découvrir l'entreprise, ses missions et ses valeurs. Un événement digital dédié aux nouveaux arrivants a été organisé afin de les familiariser à la culture MAIF et de faciliter leur intégration. Des travaux sur d'autres parcours à horizon 2021 ont été initiés ;
- des formulaires administratifs (déclaration des frais de transports, demandes de temps partiels, demandes d'attestation) ont été digitalisés afin de faciliter les démarches des salariés.

### > Le numérique au service du développement des compétences

La crise sanitaire a bouleversé le monde de la formation, jusque-là à 90 % en présentiel. L'offre de formation a été revisitée. Des webinaires, des classes virtuelles et des parcours d'autoformation ont vu le jour grâce aux possibilités offertes par les outils collaboratifs et la plateforme 360 Learning. L'adaptation des parcours a permis

d'assurer 230 867 heures de formation, pour notamment 800 nouveaux arrivants en formation initiale dans la filière distribution.

À la fois média et lieu d'échanges, le réseau social d'entreprise Maya fait le lien entre toutes les initiatives et méthodes. Sa popularité n'a cessé de croître depuis sa création, en 2016. Il comptait fin 2020 plus de 10 400 membres et 1 500 communautés.

### > **Accompagner les transformations**

Pour engager tous les collaborateurs dans la transformation de l'entreprise, de ses métiers et de sa culture, différents accompagnements leur ont été proposés : formation à l'assurance de personnes, parcours sur l'agilité autour des rôles, postures et méthodes, accompagnement en lien avec la transformation culturelle (comportements, *feedback*...).

## **2.3 - L'égalité professionnelle femmes-hommes fait l'unanimité**

Le troisième accord triennal (2017-2020) relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ratifié pour la première fois à l'unanimité par les organisations syndicales MAIF (CAT, CFTD, CFE-CGC et CGT-FO), a marqué la volonté commune d'inscrire l'égalité professionnelle entre les sexes parmi les principes essentiels de gestion des ressources humaines de l'entreprise. Il est un élément fort de sa politique sociale en faveur de l'égalité des chances. Convaincue de longue date que la diversité et la mixité du corps social favorisent l'ouverture et l'innovation, MAIF avait engagé des négociations sur le sujet, conclues en 2012 puis en 2014 par la signature de deux premiers accords. Le dernier accord triennal détermine des objectifs de progression dans quatre domaines.

### > **Des engagements ambitieux**

#### • **Le recrutement : plus de mixité**

Si le taux des effectifs féminins MAIF est encore supérieur à celui constaté dans le secteur d'activité par la Fédération française de l'assurance, un rééquilibrage s'opère vers plus de mixité hommes-femmes dans les différentes classes et familles de métiers. L'entreprise vise un taux de recrutement masculin d'au moins 33 % sur les classes 3 et 4, qui constituent la plupart des embauches. En 2012, 27,2 % de l'effectif était masculin sur ces deux classes contre 31 % fin 2017. À l'échelle MAIF, la proportion de femmes a baissé de 2,5 points.

#### • **La rémunération : égalité salariale**

L'entreprise s'engage à respecter le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. La rémuné-

ration à l'embauche et son évolution durant la carrière doivent être uniquement fondées sur les compétences de la personne, son expérience professionnelle, son ancienneté, sa formation, son niveau de responsabilité, son implication et sa contribution aux résultats obtenus.

#### • **La promotion professionnelle des femmes cadres**

La part de femmes cadres au-delà de la classe 5 est passée de 46 à 49 % sur la classe 6, et de 34 à 38 % sur la classe 7. L'effectif féminin des cadres hors classe a progressé de 15 % à 20 %.

#### • **Activité professionnelle et vie familiale**

Notre accord crée les conditions pour que les congés liés à la parentalité soient sans incidence sur le déroulement de carrière. La durée du congé de paternité est portée à 17 jours calendaires consécutifs, contre 12 précédemment.

Des indicateurs de suivi sont présentés chaque année en comité social et économique par la commission Formation, accompagnement et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lors de l'examen de son rapport annuel.

### > **Les avancées 2020**

Les objectifs de recrutement par sexe en vue de rééquilibrer les effectifs restent un enjeu pour l'entreprise. Les femmes représentent 46 % de la classe 6. En classe 7, la part de l'effectif féminin est passée de 38 % en 2018 à 41 % en 2020, dépassant largement l'objectif de 35 %. Enfin, la part de femmes cadres hors classe atteint 30 %, soit 10 points de plus que l'objectif fixé.

Un cours en ligne de sensibilisation « Lutte contre les agissements sexistes et harcèlement sexuel au travail » a été proposé à l'ensemble du corps social, afin d'offrir à chaque collaborateur un environnement sécurisé pour une meilleure qualité de vie au travail.

Notre politique en faveur de la diversité vise une véritable égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes de l'entreprise, dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle. Elle s'inscrit dans une gestion dynamique des âges s'appuyant sur les forces des jeunes expérimentés, et prenant en compte la multiplicité des parcours professionnels, des projets de vie et des aspirations personnelles.

### > **Les objectifs 2021**

Un quatrième accord égalité professionnelle sera négocié pour la période 2021-2023, avec des perspectives renforcées autour de l'égalité des chances et de traitement. Ceci afin de permettre à chacun de bénéficier des mêmes opportunités de développement professionnel dans un contexte économique, social et sanitaire complexe.



## 2 - Les normes internationales du travail

### > **AlterNatives, le réseau féminin MAIF**

Le réseau féminin AlterNatives, créé en 2016, permet aux femmes cadres MAIF de tisser des liens et de bénéficier des retours d'expérience de consœurs occupant des postes à responsabilité au sein de l'entreprise. Ce réseau d'une trentaine de salariées, fondé sur la solidarité et le partage, donne des clés pour réussir sa carrière au féminin. Il organise un forum sur la mixité dans l'entreprise, des conférences et ateliers sur, par exemple, les stéréotypes et les représentations sociales ou le partage des responsabilités. Le contexte sanitaire a suspendu ces animations et ralenti les projets d'accompagnements individuels.

### > **Accompagnement des victimes de violences familiales et conjugales**

Un dispositif spécifique est proposé depuis plusieurs années aux salariés MAIF pour apporter une attention particulière à ce phénomène social complexe.

### > **Index Pénicaud**

Cet index, calculé par l'entreprise, issu de la loi Avenir professionnel exhorte les entreprises à mesurer leurs avancées en matière d'égalité salariale femmes-hommes, au travers de cinq indicateurs objectifs. La loi demande aux entreprises la publication de la note obtenue. MAIF a obtenu une nouvelle fois l'excellent score de 99/100.

## **2.4 - L'emploi des personnes en situation de handicap : une progression constante**

L'inclusion et le maintien en milieu professionnel des personnes en situation de handicap sont des axes fondamentaux de l'engagement sociétal MAIF en faveur de la diversité. Ils s'appuient sur les dispositions du quatrième accord triennal signé avec les partenaires sociaux pour la période 2019-2021. Depuis la signature d'un premier accord en 2010, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap a quasiment été multiplié par deux, passant de 3,16 % à 6,24 %. Le taux d'emploi direct s'établissait à 6,01 % à fin 2019. Le nombre de salariés relevant de la déclaration obligatoire d'emploi des personnes handicapées a été multiplié par 2,5. Cette évolution constante témoigne de la vitalité de la politique handicap de l'entreprise et de la mobilisation d'un ensemble d'acteurs internes sur le sujet.

### > **Des engagements probants**

L'accord handicap 2019-2021 s'articule autour de quatre axes fondamentaux : l'embauche et l'insertion de personnes en situation de handicap ; le maintien dans l'emploi ; la

sensibilisation et la formation de l'ensemble des salariés aux questions relatives au handicap ; le renforcement de partenariats locaux et nationaux avec des entreprises ou associations du secteur adapté et protégé. Nous accompagnons également les salariés parents et/ou conjoints d'une personne en situation de handicap, dans le but de les aider à concilier contraintes personnelles et vie professionnelle. Ce soutien passe par l'octroi de Cesu, par l'aménagement des horaires de travail, par des autorisations d'absence pour les salariés parents ou conjoints de personnes handicapées nécessitant des soins particuliers.

En 2020, 19 nouveaux salariés ayant la qualité de travailleurs handicapés ont intégré l'effectif MAIF. 36 collaborateurs en activité ont été reconnus travailleurs handicapés, et 143 ont bénéficié d'une prescription pour un plan de maintien dans l'emploi. L'entreprise a fait appel à 40 structures du secteur adapté et protégé.

### > **Une sensibilisation continue**

MAIF sensibilise ses salariés au handicap au travers de plusieurs dispositifs digitaux, afin de mieux faire connaître les engagements de l'entreprise, les leviers d'intégration et d'accompagnement mis en place pour les salariés bénéficiant de l'accord handicap et de l'obligation d'emploi. Ces actions participent à l'acculturation de l'ensemble du corps social sur le handicap au travail et la reconnaissance de celui-ci. MAIF a également mis à jour son dispositif de formation à destination des managers. Les enjeux de diversité et d'inclusion ainsi que les ambitions et moyens de l'accord handicap sont mis en avant par la direction des Richesses humaines. Des ateliers animés par la Mission handicap complètent un apprentissage en ligne. Enfin, l'entreprise a mis à disposition des élus et membres des instances représentatives du personnel un parcours en ligne sur les fondamentaux du handicap au travail et sa prise en charge.

## **2.5 - L'alternance : accueillir et bien accompagner les jeunes**

Depuis plusieurs années, nous développons notre politique en matière d'alternance. En 2020, plus de 300 alternants faisaient partie de l'effectif de l'entreprise. Nous poursuivons nos multiples partenariats avec l'université de Lille, avec les instituts de formation de la profession de l'assurance (Ifpass) situés à Paris, Lyon et Marseille, et de nombreux lycées locaux pour les BTS assurance ou négociation et relation client. Pour les Bac + 2, les filières métiers de destination sont la vente (BTS négociation et relation client et DUT techniques de commercialisation) et la gestion de sinistre (BTS assurance). Les master 2 en droit des assurances alimentent également cette filière. Nous veillons particulièrement à la qualité de la formation



et de l'accompagnement de nos alternants. Leur formation initiale est identique à celle des personnes recrutées en CDI ou en CDD. Depuis 2014, l'entreprise a mis en place une communauté des alternants MAIF, avec des parcours d'intégration dédiés.

## 2.6 - La gestion des temps partiels, au diapason des choix de vie

Nous nous sommes engagés à porter une attention particulière aux demandes de temps partiel, afin de garantir la meilleure articulation possible entre les nécessités de l'activité professionnelle et les choix de vie des salariés (temps partiel conventionnel, temps parental...). Pour accompagner les seniors dans une transition sereine entre activité professionnelle et retraite, toute demande de temps partiel de leur part est acceptée. De plus, cotisations sociales et patronales aux régimes de l'assurance vieillesse sont maintenues comme s'ils travaillaient à temps plein, afin de ne pas voir diminuer leurs futures pensions de retraite.

## 2.7 - La qualité de vie au travail et la prévention des risques : des actions sur plusieurs fronts

En 2020, MAIF a signé son troisième accord relatif à la qualité de vie au travail pour la période 2021-2023. Les deux précédents accords ont posé les **grands principes** qui irriguent les pratiques de l'entreprise, dans le cadre d'une démarche ambitieuse et durable envers tous les acteurs.

- L'accompagnement des transformations de l'entreprise.
- L'accompagnement des salariés en situation de fragilité.
- La prévention des risques professionnels.
- La conciliation vie professionnelle-vie personnelle.
- L'accompagnement des victimes de violence.
- La promotion du bien-être et du travail en bonne santé.

### > Des dispositifs enrichis

Le dispositif de médiation-retour au dialogue mis en place pour réguler les situations de tension démontre chaque année son efficacité, tant sur le plan préventif que curatif. Notre nouvel accord enrichit par ailleurs le dispositif de reprise d'activité suite à une longue absence, via l'envoi d'un courrier de mise en relation avec l'assistante sociale du travail. Une nouvelle **grille d'analyse d'impacts** a été élaborée afin d'assurer la prise en compte de l'activité réelle lors des projets de transformation et d'y faire face. En matière d'agissement sexiste et de harcèlement sexuel, la professionnalisation des acteurs et la mise en place d'un **process de saisine** au sein de

l'entreprise permet un accompagnement renforcé des victimes. Une plateforme de soutien psychologique et un dispositif de gestion de crise suite à un événement traumatique complètent la démarche.

### > Des outils d'écoute et d'évaluation

En avril et juin 2020, des enquêtes internes ont été conduites afin d'évaluer comment les salariés traversaient cette période particulière. Les résultats ont permis d'identifier les points positifs et les actions à mener pour favoriser l'épanouissement des collaborateurs, et d'alimenter la réflexion sur les modalités de travail de demain. Un nouveau **baromètre des salariés** a pris le relais de cette démarche. Une enquête trimestrielle sur l'activité au quotidien, les relations au travail et la stratégie de l'entreprise fournit au manager un tableau de bord en temps réel. Il offre un suivi de l'évolution du climat social et permet, le cas échéant, de mettre en place des plans d'action au plus près des équipes.

### > La confiance au quotidien

Le principe du **droit à l'erreur** est réaffirmé. Le management par la confiance est conforté par des actions personnalisées d'accompagnement des managers.

### > Pour la transformation culturelle et la transition numérique

Afin de favoriser l'innovation, MAIF privilégie la construction d'environnements de travail favorisant la coopération, la dynamique de l'action collective et la convivialité. Elle investit dans des programmes d'accompagnement à la transition numérique, dans l'amélioration de l'expérience utilisateur et collaborateur et de **l'ergonomie des interfaces et des espaces de travail**. Depuis 2018, tous les projets majeurs de conception d'applicatifs métiers ont bénéficié de l'intervention d'ergonomes.

### > Le déploiement du télétravail

Fort de son expérience de déploiement du télétravail en phase expérimentale puis dans le cadre de l'accord sur l'organisation du temps de travail, MAIF en a élargi l'accès au plus grand nombre en signant un nouvel accord en juillet 2020. Ce déploiement s'est accompagné de la définition des modalités nécessaires pour assurer à tous les collaborateurs, télétravailleurs ou collègues de télétravailleurs, des conditions de travail, de santé et de sécurité optimales. L'entreprise a équipé les collaborateurs de matériels informatiques et téléphoniques adaptés, permettant de préserver leur santé sur le long terme. Une attention particulière a été portée au respect de la qualité de vie au travail :

- par son approche collective du déploiement du télétravail, MAIF a veillé à l'**équilibre du collectif** et aidé les

## 2 - Les normes internationales du travail

managers à poser un cadre adapté à l'activité en mode hybride télétravail-présentiel ;

- afin de prévenir les risques professionnels, elle a mis à disposition un **Guide de bonnes pratiques du télétravail**, accessible sur l'intranet, ainsi que des vidéos pédagogiques pour prévenir la fatigue visuelle ou lutter contre la sédentarité. Les salariés ont la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés par l'équipe de santé au travail formée aux études de postes ergonomiques ;
- des **formations** telles que « Manager le télétravail » ou « Télé-manager » et des **ateliers de partage de pratiques entre pairs** ont été proposés à l'encadrement de l'entreprise.

### > Le droit à la déconnexion

Le numérique offre aux salariés un accès libre aux outils professionnels, sans limitation possible par l'employeur. Les acteurs ont été sensibilisés à l'importance du respect de temps de déconnexion pour la prévention des risques professionnels. Des mesures concrètes nourries des travaux de la CSSCT ont été proposées. La question est traitée également sous l'angle de la santé publique, dans le cadre de la lutte contre les addictions numériques.

### > Concilier vie professionnelle et vie personnelle

Dans ce nouvel accord, MAIF renforce ses engagements auprès de plusieurs publics :

- les **seniors** peuvent bénéficier de l'aménagement de leur fin de carrière via un temps partiel. Une formation spécifique les renseigne sur les conditions de départs à la retraite ;
- les **parents de jeunes enfants** bénéficient de 60 places en crèche et ont accès à la plateforme de services à domicile Worklife. Les horaires de travail sont aménagés pour les femmes enceintes. Une prime de garde d'enfant est octroyée jusqu'à l'âge de 11 ans ;
- pour les **aidants familiaux**, l'accord prévoit d'informer les salariés sur leurs droits et sur les dispositifs existants afin de les inciter à se faire connaître pour mieux se faire accompagner.

### > Des actions de santé publique

- Dans le cadre de **Moi(s) sans tabac**, des sessions d'échanges accompagnent les salariés souhaitant arrêter de fumer. Plus largement, sur l'intranet, l'ensemble des salariés est sensibilisé à la question.
- La campagne annuelle de **vaccination antigrippale** a profité à près de 400 salariés.
- Des **collectes de sang** ont régulièrement lieu au sein de l'entreprise.


### > La sécurisation des trajets routiers

Outre des actions en faveur des grands rouleurs et un module e-learning sur la sécurité des trajets domicile-travail, MAIF anime au sein de l'entreprise des événements en rapport avec la semaine de la prévention routière et de la mobilité. Ils sont destinés à sensibiliser les salariés à l'écoconduite, la fatigue, l'alcool au volant et les alternatives à l'utilisation du véhicule. Par ailleurs, MAIF a activement contribué au lancement de l'association SRE79 (Sécurité routière entreprises des Deux-Sèvres).

# 3

## L'environnement


### 3 - L'environnement

 **PRINCIPE N°7** : les entreprises sont invitées à appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Le principe de précaution introduit par le principe 15 de la Déclaration de Rio de 1992 stipule que « pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures


effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement »

Ce principe implique l'application systématique d'une évaluation, d'une gestion et d'une communication au sujet des risques. Lorsqu'il y a un soupçon raisonnable de préjudice, les décideurs doivent faire preuve de précaution et considérer le degré d'incertitude qui résulte de l'évaluation scientifique.

 **PRINCIPE N°8** : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Le chapitre 30 de l'Agenda 21 publié lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 énonce le rôle des entreprises et de l'industrie dans l'agenda du développement durable. La Déclaration de Rio affirme que les entreprises ont la responsabilité de s'assurer que leurs propres activités ne causent pas de dommages à l'environnement. La société attend des entreprises qu'elles soient des actrices bénéfiques à la communauté.

Les entreprises ont l'obligation de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement des communautés locales. Des prises de position publiques, des coalitions d'acteurs, une participation à la sensibilisation des populations (collaborateurs, parties prenantes) permettant un changement de paradigme sont autant de bonnes pratiques en la matière.

 **PRINCIPE N°9** : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les technologies respectueuses de l'environnement, telles qu'elles sont définies dans l'Agenda 21 de la Déclaration de Rio, se doivent de protéger l'environnement, d'être moins polluantes, d'utiliser les ressources de manière durable, de recycler et de traiter leurs déchets.

Ces technologies, qui peuvent prendre la forme d'un savoir-faire, d'une procédure, d'un produit, d'un service..., comprennent une variété de procédés de production plus propres, ainsi que des solutions de prévention et de surveillance.

Parce que des réponses durables au défi environnemental ne pourront être apportées qu'au prix d'un engagement soutenu des entreprises au côté des institutions et des citoyens, le groupe MAIF s'investit sur tous les fronts pour maîtriser son empreinte écologique. Sa démarche est globale et transverse, de la réduction des émissions carbone de ses activités à la sensibilisation du grand public. Le plan d'action pluriannuel a pour objectif de créer un impact environnemental positif sur les sociétaires, sur les acteurs internes et la société dans son ensemble.

### 3.1 - Quatre principes d'action

#### > À travers le métier d'assureur

MAIF entend être un acteur écoresponsable à travers son cœur de métier, l'assurance :

- en intégrant la dimension environnementale dans ses offres ;
- en prenant en compte l'environnement dans ses pratiques d'investissement responsable ;
- en soutenant la recherche sur les risques climatiques.

#### > En tant qu'entreprise responsable

Transparente sur ses pratiques, MAIF évalue son empreinte par des bilans carbone et fait en sorte à tous les niveaux d'améliorer son impact écologique :

- à travers ses achats ;
- dans le domaine informatique ;
- en maîtrisant sa consommation énergétique ;
- en veillant à une gestion vertueuse des déchets ;
- en optimisant les déplacements ;
- en communiquant régulièrement sur ces enjeux.

#### > Impliquer toutes les parties prenantes

MAIF pilote sa politique :

- en associant les acteurs internes ;
- en suivant et mesurant sa performance environnementale ;
- en impliquant ses collaborateurs du réseau et du siège, ses sociétaires, militants, fournisseurs et partenaires.

#### > Être un acteur engagé dans la cité

MAIF ancre les comportements écologiquement vertueux dans tous ses métiers et activités :

- en sensibilisant au changement climatique ;
- en incitant à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement ;
- en agissant aux côtés de ses partenaires et prestataires.

### 3.2 - L'énergie : place à la sobriété et aux sources renouvelables

#### > Favoriser les énergies vertes

Pour favoriser l'énergie en circuit court, MAIF soutient depuis 2017 le développement d'Enercoop, fournisseur français d'électricité entièrement coopérative et renouvelable. Via sa filiale MAIF Impact, le groupe a participé à la levée de fonds réalisée par Enercoop pour accélérer sa croissance. Tout sociétaire peut bénéficier de condi-

tions préférentielles s'il choisit de s'engager avec ce fournisseur. Ce soutien a permis de déployer dans les délégations MAIF des ateliers ouverts à tous, pour apprendre à maîtriser sa consommation et contribuer au développement des énergies renouvelables dans le pays. Ces ateliers ont été suspendus en 2020 du fait de la situation sanitaire, mais reprendront dès que possible. MAIF soutient également Énergie partagée, mouvement citoyen qui accompagne et finance des projets de production d'énergie renouvelable maîtrisés par les habitants et les collectivités locales, notamment la mise en place de grappes photovoltaïques. Un dispositif d'assurance complet accompagne et protège les porteurs de projets, de la création de la structure jusqu'à la production d'électricité. MAIF prend part à la promotion de ce mouvement auprès de ses sociétaires collectivités territoriales.

Depuis 2018, MAIF Impact a investi dans Dorémi, qui promeut la rénovation énergétique des habitats, et dans Gecco, start-up récupérant de l'huile de friture pour la transformer en biocarburant.

#### > Des sites moins énergivores

En 2016, nous avons mis en place un système de **management de l'énergie** selon la norme internationale ISO 50001. Les 200 sites du groupe ont obtenu la certification deux ans plus tard, et l'entreprise est audité chaque année par un organisme indépendant pour maintenir la qualité de sa démarche. La politique énergétique du groupe se traduit par des actions concrètes telles que la rénovation des systèmes de climatisation et d'éclairage, l'emploi de nouvelles technologies d'analyse pour optimiser les consommations, l'intégration de critères d'achat dans le choix des matériels et la sensibilisation des acteurs. Pour diminuer l'impact environnemental de ses activités, MAIF investit dans des équipements EnR (panneaux photovoltaïques) installés sur ses sites pour couvrir une partie de ses besoins. Afin de garantir la provenance renouvelable de l'énergie achetée, des **contrats d'achat d'énergie verte** ont été mis en place. Le MAIF Start Up Club est fourni par Enercoop, et les sites d'Île-de-France par le groupement Plüm/Akuo. Nos autres sites sont fournis par des contrats traditionnels avec garantie d'origine.

Enfin, nous entreprenons des démarches de certification environnementale de notre parc lors de travaux lourds et en exploitation : certification NF HQE rénovation

## 3 - L'environnement

obtenue pour l'aménagement de MAIF Social Club, certification HQE bâtiment durable pour la rénovation en 2020 du site MAIF rue de l'Université, et certification HQE exploitation pour le siège social obtenue en 2020.

### Un pack auto responsable

Pour encourager ses sociétaires dans une démarche plus verte, la mutuelle propose un pack auto responsable permettant de financer l'achat d'un véhicule électrique, hybride ou de Crit'Air 1, avec une assurance tous risques adaptée. Deux stages d'écoconduite sont offerts pour apprendre les bons gestes de la conduite économique.

### 3.3 - Les risques environnementaux

#### > Réduire la vulnérabilité

MAIF met à la disposition de tous des **dossiers d'information** incitant à la prévention des risques d'origine naturelle ou technologique. À consulter en ligne : nos dossiers inondations, tempêtes, avalanches et séismes. [maif.fr/conseils-prevention/risques-majeurs/accueil-risques-majeurs.html](http://maif.fr/conseils-prevention/risques-majeurs/accueil-risques-majeurs.html)

Pour favoriser la transition énergétique, le contrat d'assurance habitation MAIF couvre les équipements de développement durable comme les panneaux solaires. Suite à un sinistre habitation, elle prend en charge le coût de mise en conformité aux normes en vigueur au jour de la reconstruction (normes thermiques, parasismiques, conditions de reconstruction en zone inondable, nouvelles règles imposées par les Bâtiments de France...) à hauteur de 10 % du montant total des travaux de reconstruction ou de remise en état.

#### > Prévenir les catastrophes grâce à la recherche

De par sa nature, l'activité MAIF n'affecte pas gravement l'environnement par des rejets dans l'air, l'eau ou le sol. En revanche le groupe est exposé aux risques climatiques par sa qualité d'assureur. Depuis 1989, la **Fondation MAIF** finance et promeut des projets de recherche sur la prévention des risques, dont 29 projets sur les risques naturels sont déjà finalisés. **LastQuake** est un système d'alerte sur la survenance de tremblements de terre et de tsunamis. Cette application disponible sur smartphone permet aux témoins directs de faire part des destructions et victimes constatées et informe en temps réel les populations. De même, le site **Suricate-Nat** réalise la collecte ciblée de publications spontanées sur les réseaux sociaux et informe en temps réel sur la survenance et la propagation d'un tremblement de terre ou d'une inondation.

#### > Encourager l'entraide

Dispositif solidaire porté par l'association Prévention MAIF, PrévEntraide est une plateforme collaborative numérique ouverte à tous, permettant la mise à disposition de contenus informatifs et préventifs sur les risques et la mise en œuvre d'un réseau local d'entraide gratuit en cas d'événement majeur.

[preventraide.fr](http://preventraide.fr)

### 3.4 - Priorité aux mobilités douces

L'entreprise encourage la mobilité douce dans tous les déplacements, à travers plusieurs mesures :

- prise en charge à 100 % des abonnements de transport en commun de ses acteurs ;
- versement d'une indemnité de 0,30 euro par kilomètre parcouru (au lieu de 0,25 euro prévu par la loi) aux salariés venant au travail à vélo, dans la limite de 200 euros par année civile et par salarié ;
- mise à disposition des salariés du siège d'une flotte de vélos partage (vélos classiques et à assistance électrique), destinés aux trajets privés ou professionnels, et de bornes de recharge électrique ;
- déploiement du télétravail pour plus de 3 800 salariés, avec une moyenne de huit à douze jours mensuels ;
- couverture assurantielle adaptée (au tiers ou tous risques) pour les déplacements en trottinette électrique, gyropode, hoverboard... MAIF couvre les risques de vol et de casse des vélos à assistance électrique en tous lieux, en option (Assurance habitation jeunes, Assurance habitation formule 2) ou en inclusion (Assurance habitation formule 3).

### 3.5 - La biodiversité au centre des attentions

Nos espaces verts font l'objet d'une attention particulière. Les jardiniers du siège social ont obtenu le label Écojardin grâce à l'utilisation de méthodes et d'outils préservant la biodiversité. Par exemple :

- une gestion « zéro phyto » ;
- le choix de plantes spécifiques, peu gourmandes en eau ;
- l'utilisation d'un matériel adapté : brosse désherbeuse autoportée, tondeuse mulching... ;
- la création de zones de jachère et d'un écopâturage sur deux sites niortais, l'installation d'hôtels à insectes... ;
- l'exploitation de ruches sur le site de Niort et l'installation de nichoirs.



### 3.6 - Une consommation d'eau limitée

Les systèmes de climatisation à eau perdue ont été supprimés sur tous les sites MAIF où cela était techniquement possible. Au siège, l'eau destinée à l'arrosage des espaces verts est puisée directement dans la rivière avoisinante. Chaque été, les arrosages sont stoppés sans attendre les décisions préfectorales en cas de sécheresse. Les plantes peu consommatrices d'eau sont privilégiées depuis 2015. Un plan de comptage d'eau est en cours de déploiement afin de mesurer de manière plus précise la consommation par bâtiment.

### 3.7 - Déchets : une démarche très volontariste

#### > Recyclage systématique

Pour réduire sa production de déchets et améliorer leur taux de valorisation, MAIF mène une démarche de tri systématique. La collecte et le recyclage des déchets de bureau (papiers, bouteilles, canettes et cartons) ont été confiés à l'entreprise Recygo, dans le cadre d'un contrat national. La totalité de ces déchets sont recyclés sur le territoire français, après un premier traitement par l'entreprise d'insertion Nouvelle attitude. Les Ateliers du Bocage, entreprise locale de réinsertion partenaire MAIF depuis plus de vingt-cinq ans, recyclent le matériel informatique et téléphonique usagé du groupe, ainsi que les cartouches d'encre, les ampoules, et les piles. La totalité des déchets issus de l'épluchage et des restes alimentaires produits au restaurant du siège sont orientés vers une filière locale de méthanisation, produisant du biogaz utilisé comme énergie renouvelable. L'entreprise supprime progressivement les produits à usage unique. Ainsi, par exemple, en 2019, les gobelets en plastique ont été remplacés par des mugs et des verres. Des actions de sensibilisation associent l'ensemble des acteurs internes. Emblématique, la distribution à l'ensemble des collaborateurs et mandataires du conseil d'administration d'un contenant réutilisable aux couleurs du nouveau logo permet d'éviter l'utilisation de bouteilles en plastique.

#### > Des investissements ciblés

Via sa filiale MAIF Impact, le groupe contribue au développement du zéro déchet. En 2020, il a investi dans Ma Bonne Étoile, (spécialiste des contenants alimentaires réutilisables), dans AUUM, (start-up proposant une solution de nettoyage pour lutter contre l'usage unique des gobelets en entreprise), ainsi que dans My GreenGo (consigne en verre pour la restauration en entreprise et dans la grande distribution).

#### > Une action mobilisatrice

En 2019, MAIF a lancé, avec Zero Waste France et la Fédération française d'athlétisme, un guide à l'attention des organisateurs d'événements sportifs, afin de les aider à s'engager dans une démarche zéro déchet zéro gaspillage. Partenaire de Surfrider foundation Europe depuis 2017, MAIF incite à la protection des océans et encourage ses sociétaires à participer ou à organiser des collectes de déchets. 2 200 collectes ont été organisées, réunissant 90 000 participants.

#### Mon Resto Responsable

La démarche engagée en 2019 sur le site du siège niortais a pu se poursuivre malgré le contexte sanitaire qui a freiné certaines avancées :

- mise en place d'une nouvelle solution d'affichage permettant d'informer les convives sur les origines, labels et allergènes des plats proposés quotidiennement au restaurant ;
- suppression des contenants à usage unique : bouteilles plastiques, consommables plateaux repas, consommables pauses café, tickets... ;
- installation d'un pôle végétal identifié, avec une offre quotidienne végétale alternative ;
- collaborations plus étroites avec les producteurs locaux : laitages exclusivement locaux, achat de bêtes entières auprès d'éleveurs, plan de culture élaboré avec les maraîchers locaux.

### 3.8 - L'économie circulaire : rien ne se perd, tout se transforme

Pour une société collaborative plus respectueuse de l'environnement, MAIF œuvre au côté du Réseau français des fablabs et de la Fondation des repair cafés, et organise des ateliers au sein de structures locales et dans ses délégations départementales. Elle encourage la fabrication responsable en favorisant l'usage de chutes de matériaux, de déchets et de matières recyclées ou recyclables. Elle soutient ainsi depuis 2018 le concours Oui are makers, qui met en lumière des actions créatives, la Fête des Possibles, mobilisation de milliers de citoyens concernés par les jardins partagés, les repair cafés, les fablabs, les Amap... MAIF applique ces principes à la gestion de ses équipements. Par exemple, elle dispose d'une salle d'exposition interne où les mobiliers remplacés pour des besoins métiers sont proposés au réemploi dans d'autres projets d'aménagement. Elle organise des dons de mobiliers obsolètes aux collectivités ou associations du territoire. Elle remodèle des mobiliers démodés afin de leur donner une seconde vie. Lors du réaménagement de locaux, les équipes techniques MAIF intègrent le réemploi de matériaux dans la conception des travaux (moquette, faux plafond, éclairages...).

## 3 - L'environnement

MAIF encourage la récupération et la **réutilisation des pièces automobiles** en s'appuyant sur un réseau de recycleurs agréés par les préfetures. Elle propose à ses sociétaires un service de recyclage gratuit des véhicules en fin de vie. L'utilisation de pièces recyclées continue de progresser. Plus de 8 % des réparations automobiles réalisées en 2020 comprennent au moins une pièce de réemploi.

### 3.9 - Accompagner pour agir

Nous accompagnons de nombreux partenaires investis en faveur de l'environnement, fondations d'envergure comme la Fondation Goodplanet, de Yann Arthus-Bertrand, la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, ou des réseaux associatifs comme Zéro Waste France, Surfrider, le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (ex-Réfedd). GoodPlanet a fait du Domaine de Longchamp à Paris un lieu d'échange et d'expérimentation dédié à l'écologie et à l'humanisme, gratuit et ouvert à tous. MAIF est mécène depuis 2019 de l'opération « posters objectifs Développement durable », conçue par la fondation. 65 000 kits (photographies légendées et contenus pédagogiques) ont été distribués gracieusement à toutes les écoles, collèges et lycées et à certaines associations et collectivités, afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement durable. Au côté de la Fondation Nicolas Hulot, MAIF soutient deux programmes phares, Génération climat et J'agis pour la nature. Elle a accompagné également le WWF France dans le lancement de l'appli WAG (We act for good), programme d'écogestes au service de l'action collective.

#### > Des conférences grand public

Rencontres et échanges avec nos sociétaires ont été suspendus par la crise sanitaire, mais lors de nos « événements à la maison » (conférences en ligne), MAIF a donné la parole à des personnalités reconnues pour leur engagement en faveur de l'environnement :

- **Corinne Lepage**, ancienne ministre de l'Environnement, sur le thème de la France face au défi du coronavirus ;
- **Gilles Bœuf**, ancien président du Muséum de France et du Collège de France, sur le thème « Biodiversité et pandémie, quels liens et quelles solutions ? » ;
- **Yann Arthus-Bertrand**, photographe et réalisateur, sur le thème « Vu du cœur ».

[Confinement : vos événements à la maison - Entreprise MAIF](#)

#### > Pour une pratique responsable du sport

Très présente auprès des acteurs du milieu sportif, MAIF a réaffirmé en 2020 sa volonté de promouvoir une pratique

responsable du sport. Elle a lancé le programme MAIF **Sport Planète**, qui encourage des pratiques écologiquement vertueuses via des actions locales ou nationales : événements sportifs, challenges dédiés au ramassage des déchets, recyclage ou réemploi de matériels sportifs... Elle a noué un partenariat avec la start-up tricolore Cyclo Power Factory, spécialisée dans les équipements de fitness producteurs d'énergie verte, et s'est rapprochée de l'association Trail Runner Foundation, qui sensibilise les pratiquants de sports d'extérieur aux enjeux du développement durable. Cette association d'intérêt général apporte une aide concrète aux organisateurs de course nature, en fournissant par exemple du matériel de balisage réutilisable. Trail Runner Foundation a organisé, en partenariat avec MAIF, la première course TRF Kids, à destination des 5-15 ans. Chaque enfant était invité à organiser une action bénéfique pour la planète à la maison, à l'école ou dans son club de sport.

Un guide a été mis à disposition des organisateurs d'événements pour les accompagner dans la mise en œuvre de manifestations sportives écoresponsables <https://entreprise.maif.fr/actualites/presse/2020/maif-sport-planete>

#### > Pour un usage maîtrisé des goodies

Une réflexion a été engagée pour limiter la surconsommation et l'impact environnemental des objets publicitaires remis par l'entreprise. En décembre 2020, MAIF a réduit drastiquement son catalogue de goodies à seulement dix objets rigoureusement sélectionnés sur des bases RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise), avec un potentiel de réutilisation et de surcyclage. Des travaux sont en cours afin de proposer des attentions plus expérientielles que matérielles à nos sociétaires et prospects.

### 3.10 - Investir pour le climat

Par notre politique d'investissement responsable dynamique et exigeante, nous contribuons concrètement à la transition écologique et au repositionnement en ce sens des acteurs économiques.

#### > Une stratégie climat offensive

En 2020, nous franchissons une étape supplémentaire en adoptant une stratégie climat au service d'une transition climatique inclusive :

- nous visons d'ici 2030 l'alignement de notre portefeuille d'investissements sur une trajectoire climatique au plus près de l'objectif de + 1,5 °C, afin de nous inscrire pleinement dans l'Accord de Paris ;
- nous nous donnons pour objectif une sortie totale du charbon de la totalité du portefeuille d'actifs d'ici 2030,



en renforçant progressivement nos critères d'exclusion;

- nous nous engageons auprès des entreprises financées et des sociétés de gestion à travers lesquelles nous investissons afin de les faire évoluer vers une sortie totale du charbon d'ici 2030 ;
- nous visons une transition climatique inclusive grâce à une démarche favorisant la création d'emplois durables, attentive aux inégalités sociales et au développement des territoires et promotrice de modes de vie plus durables.

**> Un horizon défini avec une mise en œuvre immédiate**

MAIF a pris l'engagement de stopper progressivement ses investissements dans le charbon thermique pour atteindre 0 % en 2030. En 2020, nous avons arrêté de financer en direct, et via nos fonds dédiés, les entreprises d'extraction et la construction de nouvelles centrales et infrastructures utilisant ce combustible. Nous poursuivons cette trajectoire en 2021 en abaissant nos seuils d'exclusion. Sont désormais exclues de tous nos investissements les entreprises produisant plus de 10 % de leur électricité à partir du charbon ou réalisant à travers lui plus de 10 % de leur chiffre d'affaires. Pour 2021, l'objectif de part verte du groupe continue de progresser en passant de 5 à 7%. Enfin, MAIF a souhaité renforcer ses indicateurs climat afin de mesurer précisément son impact et d'intégrer pleinement le risque climatique dans le pilotage de ses investissements. Un appel d'offres a été lancé en 2020 afin de sélectionner les prestataires en mesure d'accompagner cette démarche.

**> Des investissements en faveur de la transition énergétique**


Plus globalement, MAIF a contribué en 2020 à financer des projets ou des entreprises agissant en faveur de la transition énergétique et écologique à hauteur de 1 824 millions d'euros. Ce sont 645 millions d'euros de plus qu'en 2019, soit une part verte de 8,7 %.

**Le fonds MAIF Transition**

En 2019, en partenariat avec le premier producteur indépendant français d'énergie renouvelable et distribuée Akuo Energy, MAIF a créé un fonds d'investissement doté de 50 M€ visant à accompagner la transition agro-énergétique. Ce fonds MAIF Transition a pour objectif de financer conjointement des projets de production d'énergie renouvelable et des projets agricoles biologiques grâce à la technologie de l'Agrinergie® développée par Akuo. En 2020, 8,5 millions d'euros ont été engagés. Un projet d'élevage bio est en phase de déploiement opérationnel dans le Cher. Deux projets sont validés (une centrale solaire à La Réunion et une exploitation grandes cultures-légumineuses dans le sud du Périgord), et deux sont en cours d'instruction (une serre photovoltaïque à Mayotte et une centrale solaire flottante dans le sud de la France).

# 4

## La lutte contre la corruption

 **PRINCIPE N°10** : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le dixième et dernier principe du Global Compact des Nations unies concerne la lutte contre la corruption. Adopté en 2004, ce principe engage les participants à éviter la corruption, l'extorsion et d'autres formes de corruption, mais aussi à développer, de manière proactive, des politiques et programmes concrets pour lutter contre la corruption en interne et au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises sont également mises au défi de travailler collectivement et de rejoindre la société civile, les agences des Nations Unies et les gouvernements, afin d'atteindre une économie mondiale plus transparente.

Pour Transparency International, la corruption est « l'abus de pouvoir à des fins privées ». Cela peut signifier non seulement un gain financier, mais également des avantages non financiers. La corruption

correspond à « une offre ou la réception de tout don, prêt, frais, récompense ou autre avantage, comme une incitation à faire quelque chose qui est malhonnête, illégal ou un abus de confiance dans la conduite des affaires de l'entreprise. »

Les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales définissent l'extorsion de la manière suivante : « La sollicitation de pots-de-vin est l'acte de demander ou d'inciter autrui à commettre un acte de corruption. Il devient extorsion lorsque cette demande est accompagnée par des menaces qui mettent en danger l'intégrité personnelle ou la vie privée de l'acteur impliqué. » La corruption met en danger la réputation d'une entreprise et accroît les risques : juridiques, financiers, etc.

## 4 - La lutte contre la corruption

Qu'il s'agisse d'éthique, de lutte contre la corruption ou encore de prévention des conflits d'intérêts, la déontologie est une préoccupation importante pour MAIF.

### 4.1 - Une organisation interne adaptée

#### > Des référents identifiés

Depuis 2009, la déontologie relève à la MAIF d'une direction Conformité, en charge notamment de la thématique de la corruption. Celle-ci participe au comité de déontologie de la Fédération française de l'assurance (FFA). Rattaché à la direction Relation sociétaire, le pôle Lutte antifraude et antiblanchiment est chargé d'analyser les situations de fraude signalées par les gestionnaires, et de suivre les échanges d'informations avec les organismes professionnels qualifiés. Le pôle alimente une base de données antifraude. Il a également la charge de la détection et de l'instruction des cas de fraude interne.

#### > Des obligations pour tous les salariés MAIF

Depuis 2014, un **code de déontologie** est remis à chaque nouveau collaborateur. Des chapitres sont consacrés à la gestion des conflits d'intérêts et à la lutte contre la corruption.

### 4.2 - Une démarche renforcée par la loi Sapin 2

La lutte contre la corruption s'est renforcée avec les travaux de mise en conformité à la loi dite Sapin 2, de décembre 2016. Un plan de prévention et de détection des situations de corruption et de trafic d'influence a été mis en œuvre.

#### > Déploiement d'un plan anticorruption

La MAIF a d'ores et déjà mis en place :

- un code de conduite opposable aux salariés, précisant ce que recouvrent les notions de corruption et de trafic d'influence, décliné pour les administrateurs et les mandataires du conseil d'administration ;
- un dispositif d'alerte en cas de violation des principes du code de conduite ;
- une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ;
- des sessions de formations : les collaborateurs exposés au risque de corruption sont formés en présentiel. Un e-learning plus généraliste est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Sont en cours de finalisation un dispositif de due diligence pour l'évaluation des tiers, une procédure de contrôles comptables et un dispositif général de contrôle.

#### > Lanceurs d'alerte, représentation d'intérêts et bénéficiaires effectifs

D'autres chantiers en faveur de la transparence et de la probité ont découlé de la nouvelle législation. Un dispositif **lanceurs d'alerte** permettant de signaler une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement est accessible sur l'intranet à tous les collaborateurs, y compris occasionnels et extérieurs à l'entreprise. MAIF, ainsi que les dirigeants et salariés ayant des activités de **représentation d'intérêts**, sont inscrits au registre des représentants d'intérêts de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et sur le registre de transparence des institutions européennes. MAIF publie annuellement sur le site de la HATVP le rapport de ses activités de représentation d'intérêts.

Par ailleurs, elle a actualisé en 2020 sa charte **Affaires publiques** afin d'y intégrer les obligations de la loi de 2016 et de prendre en compte le cadre européen. Sur son site corporate, MAIF a ouvert une page dédiée aux affaires publiques et publie annuellement un reporting détaillé de ses démarches de représentation d'intérêts (objectifs, argumentaires, amendements proposés).

<https://entreprise.maif.fr/entreprise/enrichir-debat-public>

Les **bénéficiaires effectifs** de chaque filiale du groupe MAIF inscrite au Registre du commerce et des sociétés ont été inscrits auprès du greffe du tribunal de commerce, afin d'identifier les personnes physiques exerçant un pouvoir de contrôle.

### 4.3 - La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) est également en vigueur, conformément à l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 et ses textes réglementaires d'application aux entreprises d'assurance.

#### > Un dispositif de gestion des risques décliné dans les entités

Le groupe MAIF a mis en place des systèmes d'évaluation et de gestion des risques de blanchiment et de financement du terrorisme appliqués à ses activités en assurance vie (MAIF VIE), en IARD (MAIF personnes physiques, Solutions collectives), ainsi que d'intermédia-

tion en opérations de banque et en services de paiement (MAIF Solutions financières).

Pour chaque entité, le dispositif comprend :

- une classification des risques LCB-FT selon une méthodologie groupe, couvrant l'ensemble des activités exercées, mise à jour annuellement ;
- une formation adaptée aux cibles et suivie par la quasi-totalité des personnels concernés ;
- des procédures accessibles, diffusées et mises à jour régulièrement, précisant le cas échéant :
  - les modalités de mise en œuvre de la vigilance,
  - le traitement des personnes politiquement exposées (PPE),
  - le traitement des gels des avoirs,
  - l'obligation de déclaration,
  - l'obligation de formation,
  - l'échange d'informations entre les structures du groupe ;
- des contrôles permanents ;
- des outils pour détecter les personnes politiquement exposées et les individus visés par un gel des avoirs, ainsi que pour déclarer les cas à Tracfin (via le site de téléprocédure Ermes) ;
- des correspondants et déclarants Tracfin ;
- un reporting groupe ;
- un responsable du dispositif groupe.

#### > **Des formations généralisées**

Quelle que soit la nature de son contrat de travail, toute personne en contact avec les sociétaires (mandataires et salariés des filières Contrats, Sinistres, Solutions collectives) doit se former à la lutte antiblanchiment par le biais d'un e-learning. Depuis 2011, une formation dédiée s'adresse aux personnels concernés par la LCB-FT. Fin 2020, le taux de personnes formées est de 84,28 %.

Les livrets d'épargne solidaire, conçus en partenariat par Socram Banque et MAIF, sont gérés et contrôlés par Socram Banque et distribués par MAIF, et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES, agissant en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socram Banque. MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES inscrite sur le registre unique sous le n° 07 031 206 et MAIF inscrite sous le n° 13 005 068 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Ces livrets sont protégés par la Garantie des Dépôts et la Garantie d'État ([www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr)).

Le contrat collectif Assurance vie Responsable et Solidaire a été souscrit par MAIF auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu et géré par MAIF VIE, est proposé par MAIF et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES.

Le contrat collectif PER Responsable et Solidaire a été souscrit par le GERP Futurs Solidaires auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu et géré par MAIF VIE, est proposé par MAIF et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES.

La valorisation de l'épargne sur des supports en unités de compte est soumise à des fluctuations à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution des marchés financiers et présente un risque de perte en capital. Ce risque financier est assumé par l'adhérent.

**MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

**MAIF VIE** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances.

**GERP Futurs Solidaires (Groupement d'Épargne Retraite Populaire)** - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9.

**Fondation MAIF** - fondation reconnue d'utilité publique - 275 rue du Stade - 79180 Chauray.

**Prévention MAIF** - association reconnue d'intérêt général - 275 rue du Stade - 79180 Chauray.

**MAIF Avenir** - société par actions simplifiée au capital de 250 000 000 € - RCS Niort 799 164 843 - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.

**MAIF IMPACT** - société par actions simplifiée au capital de 40 200 000 € - RCS Niort 350 182 416 - 200 avenue Salvador Allende - 79038 Niort cedex 9.

**MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES** - société par actions simplifiée au capital de 6 659 016 € - RCS Niort 350 218 467 - 79038 Niort cedex 9. Intermédiaire en opérations d'assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, conseiller en investissements financiers enregistré auprès de la CNCIF et inscrit au registre unique sous le n° 7031206 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), titulaire de la carte T n° CPI 7901 2016 000 005 310 délivrée par la CCI des Deux-Sèvres et exerçant sous le contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**Socram Banque** - société anonyme au capital social de 70 000 000 € - RCS Niort 682 014 865 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire en assurance N° Orias : 08 044 968 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). N° identifiant TVA intracommunautaire : FR36 682 014 865.

**Fonds Solidaire MAIF** - fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008 - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.

**Mes datas et moi** est conçu par MAIF en partenariat avec Reputation Squad - SAS au capital de 90 000 € - RCS Paris 513676072 - 43 rue Beaubourg - 75003 Paris

**Altima assurances** - société anonyme au capital de 49 987 960 € entièrement libéré - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le n° 431 942 838, dont le siège social est situé 275 rue du Stade - 79180 Chauray, n° TVA intracommunautaire : 944331942838. Entreprise régie par le Code des Assurances. Autorité chargée des agréments et autorisations d'exercice et du contrôle : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9.

**MAIF Assistance** est un service réalisé par Inter Mutuelles Assistance GIE.

**Inter Mutuelles Assistance GIE** - groupe d'intérêt économique au capital de 3 547 170 € - RCS Niort 433 240 991 - 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort cedex 9.

**Assistance scolaire personnalisée** et **Cap Concours** sont conçus par rue des écoles en partenariat avec MAIF.

**rue des écoles** - société anonyme au capital de 4 106 456 € - RCS Paris 429 774 250 - 2 ter rue des Chantiers - 75005 Paris cedex.

**Wheeliz** - société par actions simplifiée au capital de 16 900 € - RCS Bobigny 805 383 213 - 12 rue Anselme - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

**Ulule** - société par actions simplifiée au capital social de 253 061 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 794 710 830, dont le siège social est fixé au 8 rue Saint-Fiacre 75002 Paris.

07/2021- Conception et réalisation : Studio de création MAIF.

